

REDACTION ET
ADMINISTRATION
28, Avenue de Pérolles

TÉLÉPHONES
Rédactions : 13.09
Abonnements : 3.79
Compte post. Ha 54

PRIX DES ABONNEMENTS
1 m. 3 m. 6 m. 12 m.
Suisse 2.50 6.— 9.— 18.—
Etranger 4.50 10.— 19.—

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
PUBLICITAS S. A.
Fribourg
Rue de Romont, 3
Téléphone 6.40

PRIX DES ANNONCES

Le millimètre sur une colonne
Canton 8 ½ ct. — Suisse 10 ct.
Etranger 12 ct. — Récl. 25 ct.

NOUVELLES DU JOUR

**Reprise du débat sur le désarmement.
Les élections espagnoles ont lieu demain.
L'accord soviético-américain réalisé.**

Le gouvernement de Londres a pris l'initiative de rouvrir le débat sur le désarmement, interrompu par le départ de Genève de la délégation allemande.

Le cabinet britannique veut amadouer Berlin par une nouvelle concession, qui porterait sur la fameuse période d'épreuve qui devait être imposée à l'Allemagne avant d'être admise à l'égalité de droits. Cette période d'épreuve serait réduite à peu de chose, peut-être même supprimée.

Pour renouer le fil des négociations, on ménagerait une rencontre des quatre principaux interlocuteurs, probablement à Rome. L'Amérique y déléguerait un observateur.

Il paraît que, dans la dernière séance du cabinet britannique, sir John Simon, ministre des affaires étrangères, a essuyé le reproche d'avoir brusqué l'Allemagne. Lorsqu'il a voulu défendre le point de vue que l'Angleterre devait se tenir aux côtés de la France, il a été contredit et on lui a répliqué que son devoir était de tenir la promesse de l'égalité de droit donnée en décembre à l'Allemagne.

Le gouvernement de Paris va donc être entraîné dans un colloque périlleux pour son prestige et pour la sécurité française. Car il est probable qu'il se rendra à la conférence, pour ne pas encourir le reproche de faire manquer une suprême tentative d'apaisement. Les discours ministériels de l'autre jour, au Palais-Bourbon, ont d'ailleurs fait prévoir cet acte de condescendance. M. Sarraut a fait seulement la réserve que la France entendait discuter « en pleine lumière internationale ».

Mais peut-être le cabinet Sarraut, lié par cette promesse, n'existera-t-il plus au moment où il devrait la tenir. Une crise ministérielle opportune pourrait venir l'en libérer. Souhaitons que, alors, la France ait un gouvernement vigilant et ferme.

Les élections aux Cortès espagnoles auront lieu, comme on sait, demain, dimanche.

Les Cortès dissoutes lors de la constitution du cabinet Barrios, actuellement au pouvoir, comptaient 386 députés, se répartissant comme suit : 114 socialistes, 56 communistes et socialistes extrémistes, 145 républicains, 42 Catalans, 28 députés de la droite libérale et 1 monarchiste. Plusieurs nouveaux partis se présentent pour les élections de demain, notamment les agrariens (catholiques), sous la direction de M. Gil Robles, et les fascistes espagnols, dont le chef est le fils de l'ancien dictateur Primo de Rivera.

Au total, on compte 3000 candidats, dont près du quart sont portés par le parti socialiste. Par décret du ministre de l'Intérieur, le nombre des députés du prochain parlement a été fixé à 449.

Tout Espagnol ou toute Espagnole ayant 23 ans révolus peuvent participer aux élections.

Qui va l'emporter ? Des trois partis de gauche, dont l'alliance a pu avoir un val au Espagne deux ans de tyrannie anticléricale, aucun ne retrouvera ses positions aux Cortès. Si les socialistes semblent assurés de reconquérir la moitié de leurs sièges, l'Action républicaine, le parti de M. Azaña, et les radicaux-socialistes, divisés, risquent même de disparaître.

L'extrême-gauche pourra annexer une dizaine de députés communistes. Et ce sera peut-être tout, car les troupes qui dépendent de la Confédération nationale du travail et de la Fédération anarchiste, fidèle à la consigne, vont s'abstenir en masse.

La grande majorité des électeurs votera probablement pour les candidats du parti Leroux (« radical » de nom, mais modéré en fait) et pour le bloc des droites, composé de quatre groupes : agrariens, régionalistes, « rénovateurs » et traditionalistes.

Les forces indiquées par ces quatre dénominations sont inégales : les plus faibles sont celles des « rénovateurs », partisans de la restauration d'Alphonse XIII, et des traditionalistes, fidèles à la monarchie légitimiste de don Carlos, dont le dernier héritier vit en Autriche. Ces forces sont sans rapport avec celles des régionalistes et surtout du parti agraire, dont on se plaît à faire le vainqueur de la consultation populaire de demain.

Le gouvernement des Etats-Unis a décidé de reprendre officiellement les relations avec la Russie.

L'accord a été réalisé jeudi soir. Il règle la question de la propagande, la liberté religieuse, la protection des nationaux de chacune des nations, les poursuites pour espionnage économique, les dettes, etc.

M. William Bullitt sera nommé ambassadeur des Etats-Unis à Moscou.

M. William-Christian Bullitt a commencé à s'occuper des questions russes en 1919, au cours d'une mission en Russie dont l'avait chargé le président Wilson. A cette époque, il s'était prononcé pour la reconnaissance immédiate du gouvernement des Soviets.

Des notes échangées entre Roosevelt et Litvinof viennent d'être publiées. Litvinof garantit que la Russie respectera scrupuleusement le droit des Etats-Unis de régler comme bon leur semble tout ce qui touche les nationaux américains en Russie et ne se mêlera aucunement des affaires des Etats-Unis et de leurs possessions, empêchera toute propagande venant de fonctionnaires ou d'agents placés sous le contrôle direct ou indirect du gouvernement soviétique et visant à provoquer une violation du territoire des Etats-Unis ou un changement violent de la structure politique de ce pays.

Litvinof s'est engagé à ne pas permettre la formation ou l'existence en territoire soviétique de groupes prétendant représenter un gouvernement des Etats-Unis autre que celui de Washington ou projetant de renverser celui-ci par la force et à interdire le séjour en Russie de toute organisation dont le but serait le renversement violent de l'ordre politique et social aux Etats-Unis.

M. Roosevelt a donné l'assurance que les Etats-Unis suivraient la même politique à l'égard de la Russie.

Réregrettons la décision du gouvernement américain, qui permettra aux dirigeants soviétiques, harcelés par les difficultés intérieures, de se targuer d'un nouveau succès diplomatique.

Cette décision a été évidemment provoquée par la menace japonaise en Extrême-Orient.

RUSSIE ET JAPON

Tokio, 17 novembre.

M. Hirota, ministre des affaires étrangères, a conféré, jeudi, avec M. Yurenof, ambassadeur des Soviets, concernant le plan d'une zone démilitarisée à créer entre la Russie soviétique et la Mandchourie.

Le ministre des affaires étrangères a contesté à cette occasion le survol du territoire soviétique par neuf avions militaires japonais.

NOUVELLES DIVERSES

Le sénateur Scialoja, qui représenta pendant plusieurs années l'Italie à la Société des Nations, est gravement malade.

Le groupe dissident des socialistes français qui ont abandonné le groupe Blum s'appellera parti socialiste de France.

M. Baldwin, parlant à Edimbourg devant plusieurs milliers d'auditeurs, a déclaré que l'Angleterre doit respecter les engagements qu'elle a contractés à Locarno.

En présence de la pénurie des emplois

La jeunesse actuelle est inquiète. On aurait tort de rapporter ce malaise moral à un spécial tourment de l'infini. Ce ne sont pas les grands problèmes de la destinée qui l'agitent, mais plutôt la préoccupation de savoir comment elle pourra se suffire au milieu des difficultés présentes qui rendent toujours plus âpre le combat de la vie. Plus de grands rêves généreux ; c'est la question du pain quotidien qui se dresse devant elle. Ne nous hâtons pas de la blâmer d'une absence d'idéal. A la base de l'existence, il y a la recherche de la nourriture matérielle. Le chômage menace toutes les classes de la société, les intellectuels autant que les ouvriers.

Autrefois, les parents qui pouvaient faire continuer les études de leurs enfants au delà de l'école primaire étaient certains de leur fournir ainsi une carrière honnêtement lucrative. Aujourd'hui, de nombreuses professions ne nourrissent plus leur homme. Les jeunes gens qui réussissent à se frayer un chemin ont des talents rares ou une chance exceptionnelle. La population n'augmente guère, mais le marasme des affaires reste tel que les employeurs sont assaillis d'offres qu'ils doivent malheureusement écarter. De vice qu'elle était, la fainéantise est devenue une nécessité. Cela est démoralisant.

Jusqu'ici, le manque de travail observé partout n'a pas encore produit les catastrophes sociales qu'on pouvait appréhender. Il y a eu des marches de la faim ; elles ont été dissipées par la police assez facilement parce qu'elles n'ont pas été aussi massives qu'on les annonçait. Quantité de pauvres gens qui s'y seraient enrôlés se sont demandé avec raison qui les nourrirait en route ou au point terminus de l'expédition. On les invitait à manifester et non à manger. Ils prévoyaient bien qu'ils devraient faire le chemin de retour le ventre vide, et c'est bien ce qui est arrivé à ceux qui avaient suivi les meneurs communistes.

Cette tranquillité relative des chômeurs des grands pays ne doit pas nous induire à penser que nous ne risquons plus rien de leur part. Qu'on en organise le soulèvement n'importe où, il pourrait s'étendre à toute l'Europe. Les pauvres affamés sont un élément de désordre et de troubles continuellement sous pression. On ne saurait être certain de pouvoir toujours le contenir. La diminution du nombre des sans-travail à certaines époques de l'année crée l'illusion que le fléau est en voie d'apaisement. Il n'en est rien. Leur nombre serait-il en baisse de cinquante mille, cette amélioration reste minime en comparaison d'un total qui se chiffre par millions. Le danger subsiste, formidable.

De temps en temps, un Etat annonce qu'il va entreprendre la lutte contre le chômage. On n'a vu nulle part un effet sérieux de cette résolution. L'Allemagne a édicté le plan de travaux gigantesques qui appelleront une main-d'œuvre considérable. Tant mieux. On verra cependant que, à côté des travailleurs, il y aura encore une foule d'hommes inoccupés qui attendront en vain leur tour de pouvoir être employés. D'ailleurs, on aperçoit le défaut majeur de ce moyen gigantesque de travaux publics. Ces travaux ne sont pas nécessaires. En les accomplissant, on change simplement une rubrique des dépenses de la communauté. Au lieu d'inscrire, par exemple, un demi-milliard de dépenses pour assister les sans-travail, on l'inscrit au titre d'amélioration de services publics. On aura créé de nouvelles voies de communication, élargi des routes, creusé des canaux, percé des montagnes, progrès dont on peut se passer, donc argent jeté presque en pure perte. Ceux qui préconisent ces moyens agissent contre une économie sociale bien entendue. S'ils veulent bien convenir que ce programme de travail n'est qu'un palliatif issu de l'urgence qu'il y a

d'occuper le plus grand nombre possible de chômeurs, on leur accordera qu'ils peuvent en user temporairement tout en cherchant à résoudre le problème du chômage par la culture de la terre et la colonisation. Les chômeurs se faisant agriculteurs, c'est-à-dire tirant leur pain de chaque jour de la terre qu'ils rendent féconde par leur travail, c'est la solution souveraine du prolétariat. Il faudra en arriver là. C'est un remède efficace que les grands pays peuvent appliquer.

Nous sommes moins que certain que le remède vaudrait pour notre pays, où la propriété est déjà morcelée à l'excès, où les domaines sont si petits qu'une famille a peine à y vivre et où les conditions de climat ne permettent guère de préparer avec chance de rapport de nouvelles surfaces cultivables.

Le problème du chômage a d'ailleurs un autre aspect chez nous. Sauf dans la grande industrie, où il ne diffère en rien de ce que nous voyons en d'autres pays, le chômage est chez nous partiel, émietté ; ce caractère permet de le combattre en de nombreux cas individuels. Nos chômeurs, mis à part les horlogers, les bijoutiers, ne sont pas des ouvriers spécialisés ; on peut les employer à de multiples besognes qui ne demandent pas un long apprentissage. L'affaire est donc de savoir leur créer des occasions de travail.

Nous ne parlons pas seulement des efforts comme ceux qui se font déjà pour assurer individuellement à des protégés une occupation stable qui leur permette de vivre. De nombreuses personnes charitables ont à cœur de rendre ces sortes de service. On se met généreusement en quête de places devenues vacantes pour y introduire de braves gens qui méritent toute pitié et toute sympathie. Mais cela se fait un peu au hasard, au petit bonheur. On prend ce qu'il y a, et on ne songe pas à créer de nouvelles ressources. Cette réflexion n'est pas un reproche à l'adresse de qui que ce soit, mais la constatation d'un manque d'ingéniosité qui est préjudiciable à l'intérêt commun.

Puisque tant de nos concitoyens doivent renoncer à trouver un emploi à l'étranger, ne recourons plus aux produits du dehors. Fabriquons chez nous ce dont nous avons besoin dans une mesure bien plus large que celle dont nous avons usé jusqu'ici. Le nationalisme économique qui sévit partout nous pousse dans cette voie. Pratiquons le chacun pour soi national. Des particuliers ont déjà réussi à monter de petites industries qui ne marchent pas trop mal. La prudence, sans doute, exige qu'on ne s'engage qu'à bon escient, qu'on étudie tous les facteurs de succès et qu'on ne se lance pas dans des entreprises qui ne donnent pas des espoirs fondés. Il y a des affaires qui ne valent rien, parce que, pour le travail qu'elles demandent, le rendement est insuffisant.

Le premier venu n'est pas capable d'apprécier le pour et le contre d'une initiative ; les timides se croisent les bras et les téméraires se brûlent les doigts. Il faut encourager les uns et modérer les autres. Ce serait le rôle d'un Conseil du travail de guider les bonnes volontés. Nous avons les éléments de cet organisme dans les offices d'apprentissages, les chambres de commerce et les bureaux du travail. En leur adjoignant encore quelques hommes de grande expérience, on arriverait probablement à composer une institution permanente qui viendrait en aide à ceux qui veulent s'occuper et ne pas rester à la charge de l'assistance publique. Un grand effort de solidarité doit être fait, en ce temps de détresse, pour sauver de la fainéantise obligatoire et de la misère prochaine un nombre important de jeunes hommes que l'oisiveté décourage et démoralise.

Le document confidentiel de la propagande allemande

Nous avons dit hier que le *Petit Parisien* était en train de publier des instructions confidentielles adressées par le Bureau central de la propagande, à Berlin, aux agents diplomatiques d'Allemagne à l'étranger.

Voici quelques passages de ce document :

« La situation politique extérieure en Allemagne est actuellement analogue à celle des années 1910-1913. L'adversaire irrécusable de l'Allemagne, de l'Allemagne démocratique aussi bien que de l'Allemagne nationaliste-socialiste, est la France.

« Si certains événements des derniers temps ont paru montrer que l'Angleterre rivalise avec la France dans cette hostilité contre les intérêts vitaux de l'Allemagne, on a lieu de penser que cette apparence ne correspond que dans une certaine mesure à la réalité. L'Angleterre n'est pas aussi fortement intéressée à un nouveau conflit européen ; elle a besoin d'une longue période de paix pour compenser les défaites qu'elle a subies en ces dernières années.

« D'autre part, il est exact que l'Angleterre doit être considérée comme le partenaire de la France le plus fort et le plus dangereux pour nous. C'est pourquoi tous les efforts du gouvernement du Reich, en politique extérieure, s'attachent à troubler les rapports entre ces deux pays.

« Pour la politique extérieure du gouvernement allemand, la directive capitale est que l'Allemagne ne peut plus et ne veut plus supporter longtemps encore le maintien du *Diktat* de Versailles. On ne doit rien négliger pour obtenir une révision de ce *Diktat* par la voie des négociations. Mais on ne doit non plus rien négliger pour le cas où l'Allemagne pourrait être contrainte d'employer une autre méthode pour assurer son droit. Les revendications de l'Allemagne dans le sens d'une révision du Traité de Versailles sont bien connues. Nous ne ferons ici que brièvement remarquer qu'au premier plan de ces revendications se trouve actuellement la restitution de la Sarre, tandis que les droits inaliénables de l'Allemagne sur l'Alsace-Lorraine ne doivent pas actuellement être aussi fortement mis en relief qu'il le faudrait si l'on ne tenait compte que du désir et de l'état d'esprit du peuple allemand.

« Vis-à-vis de la Pologne, le gouvernement nationaliste-social de l'Allemagne a adopté pour l'instant une attitude plus conciliante. De ce côté, en effet, des efforts particuliers sont en cours pour obtenir d'autre façon la satisfaction des revendications allemandes. Il va de soi que ces revendications n'ont nullement été abandonnées, pas plus que la demande de restitution d'au moins une partie des anciennes colonies allemandes outre-mer.

« L'objectif final de la politique extérieure nationaliste-socialiste est :

« la récupération de tous les territoires autour de l'Allemagne où existe une minorité allemande ;

« la restitution des colonies allemandes, et cela non pas par la voie du mandat en passant par la Société des Nations, que l'Allemagne ne reconnaît pas comme qualifiée pour attribuer des mandats de ce genre ;

« en outre, la véritable égalité de droits de l'Allemagne dans la question d'armements avec exclusion de tout contrôle international, lequel ne serait pas acceptable pour l'Allemagne, même dans le cas où on le présenterait sous une apparence « internationale ».

« Il est manifeste que toutes ces revendications peuvent très difficilement obtenir satisfaction par la voie des négociations. Toutefois, il n'est pas moins certain que l'Allemagne n'est actuellement pas encore prête pour imposer d'autre façon la satisfaction de ces revendications.

« On se rend compte dans les milieux allemands dirigeants que, dans un conflit de ce genre, l'attitude de l'opinion mondiale, en dehors des pays immédiatement en cause, jouerait un rôle d'une haute importance. Les événements du passé ont prouvé que l'hostilité de l'opinion mondiale ne doit pas être sous-estimée. Le gouvernement allemand est, par suite, disposé à faire des sacrifices financiers même considérables pour gagner cette opinion publique.

« Etant données les différences qui existent dans la mentalité des diverses nations américaines, il est impossible d'établir un programme d'action unique pour tous les pays des deux Amériques.

« Vis-à-vis de l'extérieur, on doit constamment, dans le cadre de notre propagande, faire valoir avec force que l'Allemagne ne désire rien d'autre qu'un règlement pacifique des problèmes en suspens et que, par suite, elle attache la plus grande valeur à ce que l'étranger soit informé objectivement de ces problèmes.

« Sous une forme habile, on doit en même temps, dès le début, imputer à ceux qui refusent à l'Allemagne la satisfaction de ses revendications légitimes la responsabilité de l'échec d'une entente pacifique. Naturellement, cela doit être fait d'une façon très discrète et par des procédés variés.

« Cette attitude a pour but — et c'est un but qu'il faut atteindre — d'obtenir que, dans le cas de certaines éventualités, une partie de l'opinion publique étrangère au moins soit acquise à l'idée qu'après l'échec de tant d'efforts pacifi-

ques, il ne restait plus à l'Allemagne qu'à se faire justice elle-même, ce qui, au reste, ne signifie pas nécessairement que l'Allemagne créera un *casus belli*. »

Berlin, 17 novembre.

(Wolff.) — On communique officiellement : Le *Petit Parisien* publie sur la propagande allemande à l'étranger de prétendues instructions qui auraient été adressées par un Bureau de la propagande allemande à toutes les représentations étrangères de l'Allemagne. Ces prétendues instructions portent si ouvertement la marque de l'invention pure qu'un démenti apparaît à peine nécessaire à un lecteur à l'esprit quelque peu critique.

(Le *Petit Parisien* garantit l'authenticité du document.)

La situation politique en Roumanie

Bucarest, 17 novembre.

Comme suite à la crise ministérielle qui a obligé, sur la pression du roi Carol et aussi des événements, le gouvernement national-paysan roumain à démissionner, son chef, M. Vaida Voïvode, a annoncé, dans une réunion de la majorité parlementaire, sa décision de se retirer aussi de la présidence du parti.

M. Vaida Voïvode proposera, dit-on, M. Mihaïlache comme président du parti, mais celui-ci a prié M. Maniu de se rendre à Bucarest en vue des importantes décisions du comité de direction du parti.

Or, pendant qu'à Bucarest M. Vaida Voïvode donnait sa démission, M. Maniu, pour la première fois depuis sa démission de la présidence du parti, faisait des déclarations politiques importantes.

En effet, parlant devant une délégation de la jeunesse nationale-paysanne, M. Maniu aurait attaqué l'entourage du roi, auquel il attribue les dernières crises du gouvernement.

De même, M. Maniu aurait annoncé une lutte violente contre le parti libéral qui a accepté le pouvoir dans ces circonstances. Ces deux faits caractérisent les importants changements qui se produisent actuellement dans le parti national-paysan, c'est-à-dire annoncent la rentrée en scène de M. Maniu, qui avait abandonné la vie politique active, à la suite des divergences de vues avec certaines personnalités influentes de son parti.

Un discours du roi d'Angleterre

Londres, 17 novembre.

Dans le discours qu'il a prononcé à l'occasion de la prorogation du parlement, le roi s'est félicité de l'amélioration du commerce et de la situation du chômage en Angleterre.

Il déplore l'ajournement de la conférence monétaire et économique et il exprime sa satisfaction que les délégations du *Commonwealth* britannique aient pu formuler une déclaration collective ayant trait à leurs vues sur quelques-uns des principaux sujets évoqués à la conférence.

Au sujet de la conférence du désarmement, le roi déclare que, malgré les difficultés, notamment le retrait de l'Allemagne, l'œuvre entreprise pour arriver au désarmement international par un accord entre nations doit être vigoureusement poursuivie.

Le roi rend ensuite hommage aux sacrifices de son peuple qui permettent à l'Angleterre d'être presque seule parmi les grandes puissances du monde à conserver un équilibre satisfaisant entre les ressources et les dépenses nationales.

Il se félicite que la confiance ait été rétablie par la poursuite d'une politique financière saine, accompagnée de l'établissement de mesures raisonnables de protection pour l'industrie du Royaume-Uni.

Il constate des indices d'amélioration à la suite des dispositions prises pour encourager la réorganisation des diverses branches de l'agriculture et de la pêche.

Le roi conclut en appelant la bénédiction de Dieu sur les travaux du parlement.

Les affaires d'Allemagne

Une amnistie

Berlin, 17 novembre.

Un projet de loi d'amnistie est en préparation. L'amnistie sera décrétée vraisemblablement la semaine prochaine. Elle impliquera la suppression de la plupart des camps de concentration. Un petit nombre de détenus considérés comme éléments dangereux pour l'Etat seront internés dans l'un ou l'autre des camps qui seront maintenus.

Une grande partie des personnes qui se trouvent encore en prison préventive seront remises en liberté.

En cas de



Rhumatisme

névrologies, goutte, sciaticque, maux de tête et refroidissements les comprimés Togal sont d'un effet sûr et rapide. Le Togal excrète l'acide urique et tue massivement les microbes. Sans effets nuisibles ! Plus de 6000 attestations de médecins ! Un essai convaincra !

Dans toutes les pharmacies. Frs. 1.50.

La restauration des finances françaises

Paris, 17 novembre.

Dans un exposé fait devant la commission des finances de la Chambre, M. Georges Bonnet, ministre des finances, a montré les répercussions que peuvent avoir en France les manipulations monétaires des Etats-Unis.

Ces considérations amènent à réclamer un assainissement budgétaire qui doit se traduire par la réalisation d'un équilibre. Les besoins du Trésor pour l'an prochain, qui doivent être évalués dès à présent à un total voisin de 17 milliards, réclament également la même solution.

Quant au présent, les disponibilités de la Trésorerie seraient d'environ 2 milliards et pleinement satisfaisantes, si la souscription des bons du Trésor, qui s'est ralentie depuis un mois, demeure sensiblement la même.

M. Georges Bonnet a tenu à préciser que les achats d'or effectués par les Etats-Unis se trouvent pratiquement arrêtés, et que leur faible volume n'a pu retentir dangereusement sur l'encaisse de la Banque de France.

Le ministre considère que l'équilibre du budget est rétabli et la situation de la Trésorerie assurée pour de longs mois.

C'est dans ces conditions que le ministre a invité la commission à adopter la première partie du projet de redressement qui lui est soumis.

La commission a adopté, par 21 voix contre 6, le passage à la discussion des articles et résolu, par 23 voix contre 8, d'entendre le président du Conseil et de lui demander de s'entendre avec les ministres des finances et du budget sur la présentation immédiate de mesures complémentaires tendant à assurer l'équilibre budgétaire.

M. Sarraut n'a pas accepté de modifier la méthode prévue pour rétablir l'équilibre budgétaire. Il a insisté sur la nécessité de recourir à de fortes économies et à une sérieuse répression de la fraude fiscale.

La commission a adopté l'article 1 du projet financier qui prévoit l'obligation pour les porteurs de coupons de valeurs mobilières de justifier de leur identité auprès des établissements payeurs.

Elle a adopté, par 17 voix contre 11, une proposition tendant à substituer aux articles 2 à 5, notamment à la faculté de choisir entre le précompte et la carte d'identité fiscale, les textes relatifs au précompte qui avaient déjà été votés par la Chambre lors de la discussion des projets Lamoureux.

Une note française sur le contrôle des armements

Genève, 18 novembre.

Dans une note de la délégation française portée à la connaissance des autres délégations à la conférence du désarmement, est exposé le point de vue du gouvernement français dans le domaine du contrôle.

Cette note constate que le contrôle est destiné à prévenir une violation de la convention du désarmement. C'est donc un moyen préventif, tandis que l'assistance mutuelle constitue un moyen répressif à l'égard des auteurs d'une agression.

Les textes relatifs au contrôle sont basés sur le plan britannique amendé à la suite des conversations franco-britanniques de l'été dernier.

L'organe chargé d'assurer le contrôle serait la commission permanente du désarmement, à Genève, qui aurait à vérifier si la convention a été exécutée. Ce contrôle doit permettre de repérer à l'avance une intention ou une préparation d'agression par un Etat quelconque. Quant à la méthode de contrôle, elle se décompose en deux parties essentielles : un contrôle sur pièces et un contrôle sur place.

Le contrôle sur pièces serait effectué à Genève par la commission permanente sur la base d'un échange de renseignements entre les Etats, prévu par la convention, et de divers documents administratifs.

Ce contrôle sur pièces serait inopérant s'il n'était pas complété par le contrôle sur place. Celui-ci serait effectué par des commissions d'investigations munies de pouvoirs suffisants.

Dans le projet britannique, le contrôle sur place n'était prévu qu'en cas de plainte à la commission permanente. Le projet français établit le principe du contrôle permanent et automatique, qui aurait lieu au moins une fois par an dans chaque pays, et n'aurait aucun caractère vexatoire ou arbitraire. D'autre part, le contrôle devrait avoir aussi un caractère inopiné. Il doit s'effectuer dans les limites de la convention.

Les commissions d'investigations n'auraient qu'un caractère de constatation. Elles devraient rendre compte de ce qu'elles auront constaté à la commission permanente de Genève, chargée de juger de la situation et, le cas échéant, d'en saisir le conseil de la Société des Nations.

Le Sénat français veut ouvrir un débat sur la politique extérieure

Paris, 17 novembre.

La commission sénatoriale des affaires étrangères s'est réunie sous la présidence de M. Henry Bérenger. Elle a procédé à un examen approfondi de la situation extérieure et s'est trouvée d'accord à l'unanimité pour charger son président de communiquer au gouvernement le désir de la commission de voir s'ouvrir prochainement

devant la haute Assemblée un débat et provoquer ainsi des explications du gouvernement sur les plus récents événements de la politique internationale et sur la ligne de conduite de la diplomatie française.

A CUBA

La Havane, 17 novembre.

Le président Grau San-Martin a adressé à M. Roosevelt une lettre lui demandant le rappel de l'ambassadeur des Etats-Unis, M. Welles.

Nouvelles religieuses

Pie XI et le clergé italien

Nous avons déjà parlé de l'Œuvre de la préservation de la foi qui, sous les auspices du Pape et grâce à sa générosité, multiplie les églises et les stations de culte dans la banlieue de la Ville éternelle. Ce n'est pas là le seul mérite de Pie XI. Dans certaines régions de l'Italie, surtout dans le Midi et les îles, bien des paroisses pauvres n'ont pas même un presbytère, ce qui oblige le curé à loger chez des particuliers et parfois à manger dans des pensions de famille, ce qui entraîne bien des inconvénients, ce qui, en particulier, diminue le prestige du clergé et entrave sa liberté d'action.

Pour remédier à ce fâcheux état de choses, Pie XI a voulu construire à ses frais des presbytères, en commençant par la Sardaigne, la Sicile et les provinces de l'Italie du sud. Il a déjà fait construire deux mille cures ou maisons paroissiales et dépensé une vingtaine de millions de lires. Il a confié la direction de cette immense entreprise à un ancien architecte de grande valeur, aujourd'hui prêtre et prêtre romain, Mgr Chiappetta, qui a un bureau particulier au Vatican, bureau très affairé, où il y a un va-et-vient continu d'évêques et de curés.

En outre, Pie XI a continué l'œuvre des séminaires régionaux entreprise par ses deux augustes prédécesseurs, Pie X et Benoît XV. On sait que beaucoup de diocèses italiens sont très petits et que leurs séminaires manquent par conséquent de professeurs de valeur et de ressources suffisantes pour donner aux futurs prêtres l'instruction et la formation conformes aux décrets du concile de Trente et que notre époque exige d'une façon toujours plus impérieuse.

C'est ainsi que Pie XI a fait construire un séminaire régional pour vingt-deux petits diocèses de la région de Salerne et de la Lucanie. Cette maison peut loger cinq cents élèves du petit et du grand séminaire.

On évalue la valeur de ces séminaires régionaux de l'Italie du sud et de la Sardaigne à une centaine de millions de lires. Le Pape dépense annuellement trois millions de lires pour le maintien de ces différentes œuvres si nécessaires pour relever le niveau intellectuel et pour assurer la formation religieuse du clergé.

La canonisation de Don Bosco

Le Pape a approuvé la décision prise mardi par la congrégation générale des rites de canoniser Don Bosco, le fondateur de la congrégation des Salésiens. Il est probable que la cérémonie de canonisation aura lieu le 11 février, jour anniversaire de la réconciliation entre l'Italie et le Vatican, réconciliation à laquelle Don Bosco travailla pendant plusieurs années.

Les fêtes de la canonisation de Bernadette

Les fêtes en l'honneur de la canonisation de Bernadette, qui aura lieu à Rome, le 8 décembre, seront célébrées à Saint-Gildard-Nevers, par un triduum solennel du 14 au 17 juin, sous la présidence de S. Em. le cardinal Verdier, archevêque de Paris.

Les pèlerinages voudront bien prévenir à temps l'« Abri des pèlerins » pour les repas et s'adresser à M. l'abbé Commaile, 20, rue Saint-Gildard, Nevers-Nievre (France).

Nevers est à 4 heures de Paris, à 2 heures de Paray-le-Monial, à une demi-journée de Lyon.

Echos de partout

Le maquillage proscrit en Allemagne

La Ligue des femmes nationalistes-sociales a obtenu le patronage officiel pour cette décision : « Les femmes qui se rasent les cils, se maquillent, se font teindre ou fument en public appartiennent à une génération passée. La nouvelle génération n'a rien de commun avec ces manières. Etre jeune signifie être naturel et comprendre les revendications d'une grande époque. »

Et les marchands de fards se sont inclinés... On va les enrôler dans la milice naziste pour leur épargner le chômage.

Mot de la fin

Une dame catéchiste à un enfant : — Tu n'as jamais entendu parler des dix commandements ?... Comment t'appelles-tu ? — Moïse.

Antiquités, Dentelles & filets de Gruyères

Beau choix de bibelots, etc.

Exposition-vente les vendredis, samedi & dimanche, du 24 au 26 novembre

Hôtel de la Couronne, à MORAT

Mme Courlet, filet de Gruyères Moos, antiquaire, Genève.

Confédération

En l'honneur de M. Stucki

A l'occasion de la fête du rectorat de l'université de Bâle, la faculté de philosophie a décerné le grade de docteur *honoris causa* à M. le ministre Stucki « en reconnaissance de son activité éminente comme directeur de la division du commerce du Département fédéral de l'économie publique, comme négociateur expérimenté dans les négociations commerciales de la Suisse avec l'étranger et comme chef éminent de la délégation suisse à la conférence économique mondiale ».

France et Suisse

C'est lundi que commenceront, à Berne, les négociations économiques entre une délégation suisse et une délégation française. Le traité de commerce entre la Suisse et la France expire ces jours-ci. Il s'agira d'abord de prolonger provisoirement la validité de ce traité. La délégation suisse, dirigée par M. Stucki, chef de la division du commerce du Département de l'économie publique, comprend le conseiller national Wetter, le professeur Laur et le directeur général des douanes Gassmann.

A l'issue d'un déjeuner organisé à Paris par la Chambre de commerce suisse en France, M. Gustave Brandt, vice-président de ce groupe, a exposé l'état des relations commerciales franco-suisse. La France et la Suisse sont actuellement parmi les seuls pays qui permettent la libre circulation des capitaux et qui assurent à l'exportateur le paiement de ses factures à l'échéance. La Suisse, quatrième client de la France dans l'ordre des exportations françaises, mais son premier client par rapport à la balance commerciale, est fondée à demander un régime plus favorable que celui qui a été dénoncé récemment par le gouvernement français.

M. Brandt a émis le vœu, au nom de tous les exportateurs suisses, que le prochain accord amenât non seulement une réduction des droits d'entrée des produits suisses en France et une amélioration du régime des contingents, mais qu'il fournisse aussi des garanties quant à la durée des conditions nouvelles qui seraient ainsi instaurées.

Les dommages de guerre

La commission du Conseil national pour le rapport sur le postulat Duft concernant la réparation des dommages de guerre, a siégé hier vendredi, à Berne, sous la présidence de M. Ceppi.

Il s'agit de la liquidation des divergences entre les décisions du Conseil national et celles du Conseil des Etats. Le premier avait invité le Conseil fédéral à poursuivre ses efforts pour résoudre la question des dommages de guerre, en particulier de faire appel à la médiation de la Société des nations lorsque le tribunal de La Haye se révèle incompetent à l'égard de certains pays. De son côté, le Conseil des Etats avait invité le Conseil fédéral à poursuivre ses efforts pour résoudre la question, en envisageant s'il ne serait pas possible et opportun d'examiner la question à l'occasion de négociations commerciales ou économiques et, éventuellement, en faisant appel à la médiation de la Société des nations ou de la Cour internationale de La Haye.

M. le conseiller fédéral Motta et M. Feldscher, chef de section au Département politique, assistaient aux délibérations.

Le travail des chauffeurs

La commission d'experts convoquée en vue de discuter l'avant-projet du Département fédéral de justice et police pour une ordonnance réglant la durée de travail et les repos des conducteurs professionnels de véhicules automobiles s'est réunie pour la seconde fois les 15 et 16 novembre, à Berne, sous la présidence de M. le conseiller fédéral Haerberlin.

En ce qui concerne les principales dispositions, les délibérations ont abouti à une entente ou tout au moins à un rapprochement marqué entre la manière de voir des autorités, des employeurs et des employés.

C'est ainsi que la commission est tombée d'accord sur le champ d'application de l'ordonnance.

La durée maximum du travail hebdomadaire des conducteurs de véhicules automobiles employés au transfert professionnel de personnes ou occupés en permanence ou d'une manière prédominante au transport de marchandises a été fixée à 54 heures, la moyenne s'établissant sur une période de deux semaines, et le temps de présence, y compris la durée du travail, à 60 heures.

La majorité de la commission a été d'avis, en outre, que le travail quotidien ne devrait pas dépasser dix heures et, avec le temps de présence, douze heures, le service au volant, neuf heures.

La durée moyenne du repos quotidien des conducteurs professionnels, calculée sur une semaine de travail de six jours, a été fixée à 11 heures.

Les opinions ont varié pour ce qui est de la fixation du repos quotidien maximum à neuf ou dix heures. Toutefois, la commission a décidé

que ce repos ne peut être réduit à huit heures que deux fois au plus par semaine, lorsque les conditions spéciales de l'entreprise l'exigent, les heures retranchées devant être récupérées.

En grande majorité, la commission s'est prononcée pour l'interdiction de circuler la nuit en ce qui concerne les automobiles de poids lourds transportant des marchandises et s'est déclarée d'accord sur l'introduction d'un carnet dans lequel le conducteur tiendra journalièrement le contrôle de la durée du travail et du temps de présence, contrôle que l'employeur est tenu de vérifier au moins une fois par semaine. L'introduction de prescriptions relatives au contrat collectif de travail a été repoussée, à l'unanimité.

Dès qu'il aura élucidé un certain nombre de points secondaires, le Département fédéral de justice et police soumettra son projet définitif au Conseil fédéral si possible assez tôt pour que celui-ci puisse à son tour soumettre l'ordonnance avec message à l'approbation de l'assemblée fédérale encore dans la prochaine session de décembre.

Les Vaudois vont aux urnes

Lausanne, 17 novembre.

Le corps électoral vaudois est appelé à élire, les 18 et 19 novembre, les membres des conseils communaux (conseils généraux).

A Lausanne, il y a 137 candidats pour 100 sièges à repourvoir. La liste d'entente du bloc national comporte 75 candidats, soit 44 radicaux, 26 libéraux et 5 socialistes nationaux. Sur cette liste figurent trois représentants des catholiques lausannois, présentés sous l'égide du parti gouvernemental : M. Maxime Reymond, qui a présidé le Conseil communal en 1932 ; M. l'avocat Emile Gauthier, président du cartel des organisations chrétiennes sociales lausannoises, et M. Albert Curty, secrétaire ouvrier chrétien social.

Le parti socialiste, mis en appétit par l'avance de ses amis de Genève, revendique 55 sièges. Le parti communiste, que ses succès ne découragent pas, met en ligne six candidats. Il y a encore une liste brune, qui ne comporte qu'un nom, celui d'un commerçant parfaitement inconnu en dehors de la rue où il exerce son trafic.

Dans la capitale vaudoise, un fait domine la bataille électorale dont l'hôtel-de-ville est l'enjeu : c'est l'encouragement donné, soit par le parti radical, soit par le parti libéral, aux initiatives professionnelles et corporatives. Et c'est un signe des temps, et un signe heureux, que ces questions, dont n'aura probablement pas à connaître le futur conseil communal, puisqu'elles sont plutôt du ressort du Grand Conseil, soient arborées dans les programmes de nos partis historiques. Cela prouve que, chez nous, les éléments d'ordre commencent à se rendre compte que seule la corporation pourra mettre un terme à la stérile lutte de classes. Les tardigrades radicaux des bords de la Sarine trouveront là, sans doute, matière à de fructueuses méditations ! Quant aux électeurs catholiques lausannois, ce leur sera une raison de plus pour déposer dans l'urne la liste compacte du parti qui leur a donné asile.

A. A.

LES ZONES

Après avoir reçu, jeudi matin, la délégation suisse pour les négociations des zones qui se déroulent à Territet, M. Motta, chef du Département politique, a mis hier matin le Conseil fédéral au courant de la marche de ces négociations et de leur état actuel. Il faut s'attendre à ce que les négociations avec la France durent encore un certain temps.

Le déficit zuricois

Le budget de l'Etat zuricois de 1934 prévoit sur un total de dépenses de 117,589,453 francs un déficit de 15,724,853 francs.

AVIATION

Vers un service transatlantique régulier

A New-York, s'est ouverte jeudi une conférence réunissant une douzaine d'aviateurs, dont Clarence Chamberlin, des ingénieurs, dont l'un est l'inventeur de l'appareil permettant le vol sans pilote, des industriels et des représentants des compagnies de navigation aérienne américaines et européennes.

Au cours de la conférence, la conviction a été exprimée par tous les techniciens que, dans un délai de deux ans, des services de transport régulier par avion fonctionneront entre les Etats-Unis et l'Europe. Le trajet serait effectué en 20 heures. Il coûterait 350 dollars par passager.

Le planeur à moteur auxiliaire

Un appareil de vol à voile, muni d'un moteur auxiliaire de 15 CV (ne pesant que 22 kg.), a été essayé à Tempelhof (Berlin). La vitesse serait de 70 à 90 km. à l'heure ; le « plafond » de 2000 à 3000 mètres. Le moteur se trouve derrière le pilote.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Un hydravion en feu

Un hydravion trimoteur de fort tonnage poursuivait ses essais, jeudi, en rade du Havre, ayant à bord l'aviateur Coupet, le constructeur Henry Farman, l'aviateur Molon et un mécanicien, quand, alors qu'il se trouvait à 150 m. d'altitude, un retour de flamme se produisit au moteur gauche.

Quoique le pilote eût fermé les gaz, les flammes se développèrent et atteignirent la cabine. Le pilote put cependant amérir dans une petite rade où, à l'aide d'extincteurs, l'équipage éteignit le feu.

L'hydravion a été remorqué au port. Il a subi de graves dégâts.

Un émule de Passassin Sarret

La police de Lyon a arrêté à Grenoble un certain Charles Bonnet, ancien avocat du barreau de Pontarlier et ancien clerc d'avoué à Paris, prétendant exercer la profession d'avocat-conseil, âgé de 49 ans, et une dame Colombat, née Denuzière, femme séparée d'un ingénieur de Saint-Etienne, âgée de 57 ans.

Bonnet et la femme Colombat sont soupçonnés d'avoir assassiné, le 9 novembre, une dame Moulin, dont Bonnet gérait les affaires et dont il se serait approprié les titres. Mme Moulin fut trouvée étranglée dans un pré.

L'assassinat de Mme Moulin a évoqué le souvenir d'un autre crime, l'assassinat, en novembre 1928, de Mme Hodoyer, femme d'un clerc de notaire de Lyon, qui fut tuée dans les mêmes conditions. Mme Moulin, paraît-il, connaissait les circonstances dans lesquelles ce crime avait été commis.

En janvier 1929, le Rhône en crue rejeta le cadavre d'une femme dont le cou était entouré d'une fine cordelette de soie. On apprit qu'il s'agissait de Mme Marguerite Hodoyer, âgée de quarante ans, femme du principal clerc de l'étude de M. Magnilliat, notaire à Champagnole. Mme Hodoyer avait disparu depuis le 9 novembre 1928.

Ce jour-là, vers 16 h. 30, une femme inconnue s'était présentée chez la victime.

— Votre mari, lui dit-elle, a été blessé dans un accident d'auto dans la banlieue de Lyon. Venez avec moi, nous irons à son secours.

Mme Hodoyer suivit la visiteuse. On ne la revit plus jusqu'à la découverte de son cadavre.

On se perdit en conjectures sur les motifs du crime. La femme Moulin, qui vient d'être assassinée, fut soupçonnée d'avoir trempé dans le crime.

Plusieurs fois avant sa mort, en effet, elle avait déclaré à des amis :

— Je sais qu'on en veut à ma vie, mais j'ai entre les mains des preuves qui, je l'espère, suffiront à faire reculer ceux qui m'en veulent.

Naufrage d'un bateau japonais

On craint que le cargo japonais *Seitei-Maru* n'ait fait naufrage au cours d'une violente tempête au large de Lou-Tchéou avec les 30 hommes qui composaient son équipage. Un navire en effet a pu sauver un marin du bateau mais on ignore le sort des autres.

Deux femmes carbonisées

A Lutzn (Saxe), un camion automobile est entré en collision avec un convoi d'une fabrique de sucre. Le réservoir de benzine a fait explosion et le camion a été complètement détruit. Deux femmes ont péri carbonisées, quatre autres femmes et un jeune homme ont été grièvement brûlés.

Autobus renversé

Hier vendredi, un autobus s'est renversé sur la route de Cologne à Bonn, près de Hochkirchen. Trois personnes ont été tuées.

Un avion s'écrase sur le sol

L'avion régulier allemand du service Berlin-Paris s'est écrasé hier vendredi à son arrivée au Bourget dans le marais situé à l'extrémité nord du terrain d'aviation. Les six passagers, ainsi qu'un chargement d'animaux vivants, de même que l'équipage sont indemnes, mais l'appareil est hors d'usage.

L'accident est dû au brouillard.

Les vendeurs d'opium

Une fumerie d'opium a été découverte près de la Joliette, à Marseille. Trois Chinois ont été arrêtés.

...

A Marseille également, on a procédé à l'arrestation de trois trafiquants d'opium à la villa « La Pinède ». Au moment de leur arrestation, ils procédaient au pesage de sacs remplis d'opium brut.

Une perquisition a permis de découvrir 2500 kilos d'opium dont 21 sacs contenant de 50 à 55 kg. chacun d'opium brut et 17 caisses renfermant de 40 à 45 kg. d'opium raffiné chacune.

Grave accident de tramway

A Vigo (Espagne), hier vendredi, un tramway dont les freins n'ont pas fonctionné s'est renversé au moment de prendre une courbe. Deux ouvriers ont été tués. Il y a quatre-vingts blessés dont dix grièvement.

Découverte d'un trésor

Un prisonnier relâché à l'occasion de l'anniversaire de la République turque, en témoignage de reconnaissance pour ce geste de clémence, a révélé la présence d'un trésor enfoui dans la localité de Hyvali. Les autorités, guidées par le libéré, ont trouvé des jarres contenant 20,000 pièces d'or qui seront envoyées à Ankara. Le prisonnier, comme récompense, recevra 20 % du trésor.

SUISSE

Collision tragique

Une collision s'est produite jeudi soir, à 10 h. 4 sur la route de Bâle à Trimbach (Soleure), entre une voiture automobile et une bicyclette montée par deux personnes, un homme et sa femme, qui furent tous les deux projetés sur la chaussée. La femme eut la nuque brisée et fut tuée sur le coup. L'homme, qui a subi une fracture du crâne, est dans un état grave. C'est un nommé Otto Kiefer, ouvrier au dépôt des chemins de fer de Trimbach, père de huit enfants.

Incendie d'un hôtel

Pendant la nuit de jeudi à hier, vendredi, un incendie a entièrement détruit l'hôtel des bains de Schimberg, dans les montagnes de l'Entlebuch (Lucerne). L'hôtel venait d'être vendu pour la somme de 140,000 fr. Il comprenait 120 lits. L'incendie, qui éclata à 8 h. du soir ; dura toute la nuit. En raison de la pénurie d'eau, les pompiers furent impuissants à combattre le sinistre.

L'hôtel était fermé depuis la mi-septembre.

Le nouveau propriétaire venait de commencer les travaux d'installation pour la saison d'hiver.

La contrebande des stupéfiants

La police genevoise a arrêté pour détention illicite de stupéfiants deux époux. La femme, employée dans un laboratoire de produits pharmaceutiques, s'était emparée d'un carnet de bulletins d'ordonnance à l'aide duquel, en imitant la signature d'un médecin de la place, elle s'était fait délivrer, dans plusieurs pharmacies de Genève, une certaine quantité de morphine.

Une plainte fut déposée par des pharmaciens et le médecin, dont la signature avait été falsifiée, déclara n'avoir jamais signé les ordonnances dont il s'agissait. Interrogés, les époux ont reconnu les faits, affirmant toutefois qu'ils ne s'étaient appropriés la drogue que pour leurs besoins personnels.

Automobiliste dévalisé

Dans la nuit de jeudi à hier vendredi, entre Schweizerhall et Birsfelden (Bâle-Campagne), trois jeunes gens en automobile arrêterent l'auto d'un médecin bâlois et demandèrent à ce dernier un peu de benzine. Le médecin se mettait en devoir d'accéder à leur désir, lorsque les individus lui intimèrent l'ordre de leur remettre son portefeuille, sous menace d'un revolver. Les bandits, après avoir volé divers objets de valeur, ainsi qu'une petite somme d'argent, prirent place dans leur auto et s'enfuirent sans laisser de traces.

Tribunaux

Encore un singulier témoin au procès de l'incendie du Reichstag

A l'audience d'hier vendredi, la déposition d'un ancien dirigeant de la Ligue des combattants du front rouge, Otto Grothe, maçon de son métier, a occupé la plus grande partie de la matinée.

Ce témoin est sorti au mois de mars ou d'avril de cette année du parti communiste.

Il a déclaré notamment que chaque membre du Front rouge était armé ; qu'au début de cette année, il entendit dire dans les milieux du Front rouge que c'en était fini des « amusements » et que la partie allait sérieusement s'engager.

Dès le 22 février, le Front rouge fut placé sur le pied d'extrême alarme. Un certain Kempner aurait livré 400 mètres de mèche au député Torgler. Torgler et Koenen auraient fait entrer les incendiaires au Reichstag. Tous les frontistes rouges, disposant de 4000 fusils, étaient prêts à prendre d'assaut les postes de police et les casernes.

Une réunion aurait eu lieu dans un restaurant entre Thälmann, Popof et van der Lubbe pour arrêter les préparatifs de l'incendie.

Les inculpés manifestent leur mépris au témoin, Popof refuse de répondre à ce personnage, qu'il qualifie de « goujat ». Dimitroff demande que le témoin soit examiné au point de vue mental.

Un détenu politique cité par Grothe lui-même dément les assertions de ce dernier, lesquelles sont inventées de toutes pièces.

Pour la langue française

Quand on entend quelqu'un dire : « J'ai mon logis dans telle rue », on peut être à peu près certain que le français n'est pas sa langue maternelle, car *logis* est un mot vieilli qui ne s'emploie que dans des expressions consacrées : « Le maître du logis... la folle du logis... corps de logis... maréchal de logis... demeurer au logis... regagner son logis. »

LES SPORTS

Le match de football Suisse-Allemagne

Demain, dimanche, se disputera, à Zurich, le dix-huitième match Suisse-Allemagne. Le palmarès est actuellement à l'avantage de l'équipe allemande, qui a gagné 11 matches et qui en a perdu 4 seulement. Deux rencontres sont restées nulles ; la première jouée à Francfort, en 1922 (2-2), la seconde disputée à Stuttgart, en 1924 (1-1). La Suisse a gagné à Bâle, en 1908 (5-3), à Fribourg-en-Brigau, en 1913 (2-1), à Zurich, en 1920 (4-1), enfin à Munich, en 1926 (3-2). Depuis lors, nos défaites sont allées en s'accroissant : 3-2 (Berne, 1928), 4-0 (Jeux olympiques d'Amsterdam, 1928), 7-1 (Mannheim 1919), 5-0 (Zurich, 1930). Au cours de la dernière rencontre de Leipzig, en 1932, l'équipe suisse fournit un bel effort, mais elle ne put empêcher le joueur Hoffmann de marquer deux buts. A ce jour, la balance des buts accuse une différence de 49 à 26 en faveur de nos adversaires. Voilà un déficit qui sera bien difficile à combler et on se demande même s'il ne sera pas encore plus important demain soir.

L'équipe suisse sera, en effet, très probablement, privée des services du gardien habituel, Séchehay (Servette), lequel s'est blessé dimanche dernier à Bienne. Séchehay sera vraisemblablement remplacé par Huber (Grasshoppers).

Voici, donc, quelle serait la composition de notre équipe : Huber ; Minelli, Weiler ; Hufschmied, Gilardoni, Binder ; Müller, Hochstrasser, Kielholz, Abegglen II, Rochat.

Binder a été préféré à Bielser, insuffisant à Berne ; la ligne offensive a été sensiblement retouchée : on a fait appel à Müller (Bâle), pour remplacer von Kenel ; d'autre part, Kielholz sera essayé en lieu et place de Sandoz ; on envisage aussi la possibilité de déplacer Hochstrasser au poste d'inter-droit et de confier le rôle d'avant-centre au Servettien. A gauche, Abegglen II et Rochat.

L'équipe allemande a largement battu, 8 à 1, à Duisbourg (Ruhr), l'équipe représentative de la Belgique. Mais un match nul contre la Norvège a calmé les esprits chauvins qui sont nombreux outre-Rhin ; ce demi-échec a mis dans toutes ses angoisses les sélectionneurs allemands, qui viennent de modifier radicalement l'équipe ; de nombreux joueurs rhénans ont été remplacés par des footballeurs de l'Allemagne du sud, de la Bavière notamment.

Souhaitons à l'équipe suisse de se tirer d'affaire avec honneur ; si, d'une façon générale, la préférence va aux visiteurs, la possibilité d'un match nul ne doit cependant pas être exclue.

Le match Alsace-Suisse B, fixé à demain, dimanche, à Strasbourg, a été renvoyé. On se souvient que les adversaires se sont déjà rencontrés à Soleure, le 22 janvier dernier ; la partie resta nulle, 0-0.

Le championnat suisse

Aucun match n'est prévu en ligue nationale. En première ligue, en revanche, cinq parties : Etoile-Carouge sera opposé à Racing-Lausanne ; Etoile-Chaux-de-Fonds, à Cantonal-Neuchâtel ; Monthey à Fribourg. Nous espérons que les joueurs fribourgeois ne considéreront pas les lauriers courageusement acquis dimanche, à Soleure, comme suffisamment fournis pour permettre un match de repos.

Dans le groupe II, Juventus-Brühl, Seebach-Winterthur.

En troisième ligue, dans le troisième groupe de Suisse romande, Le Locle rencontrera Fleurier ;

Payerne, Concordia-Yverdon ; Central-Fribourg, Gloria (Le Locle) ; match très dur pour le vaillant club fribourgeois, qui est d'ailleurs de taille à se tirer d'affaire.

FRIBOURG

Un hommage à M. l'abbé Bovet

Jeudi soir, vers 9 heures, les accents harmonieux d'un puissant chœur d'hommes s'élevèrent soudain dans la rue Geiler de notre ville. C'était ceux du *Mannerchor* de Morat qui venait remettre, au milieu d'une sérénade, à M. le chanoine Bovet, le diplôme de membre honoraire de la société.

Après quelques chœurs superbement enlevés sous la compétente et énergique conduite de M. Jacot, directeur, le président du *Mannerchor*, M. le colonel Næf, prit la parole et, en termes délicats, énuméra les raisons qu'avait sa société de décerner à M. l'abbé Bovet le titre de membre d'honneur et il lui remit un grand et splendide tableau de la ville de Morat au bord de son lac, dû au pinceau du peintre Rubli, de Morat.

M. Bovet, très ému, dit toute sa joie de la délicate surprise que lui ménageaient ses amis de Morat sous cette forme inattendue et généreuse.

Une réunion pleine d'entrain eut lieu ensuite à l'hôtel de l'Etoile, où de cordiales paroles furent échangées et de beaux chœurs exécutés. M. Gutknecht, inspecteur scolaire, exprima en termes éloquentes ce que le corps enseignant de son district, où tant d'instituteurs remplissent les fonctions de directeurs de chant, doivent à l'Ecole normale de Hauterive et à ses maîtres de musique.

M. le professeur Jacky avait tenu à accompagner ses anciens chanteurs pour venir offrir ses hommages à son cher collègue. Des membres du *Mannerchor* de Fribourg, notamment M. Helfer, directeur, M. Schmidli, président, M. Kessler et d'autres s'étaient joints à leurs amis de Morat.

Ce fut une soirée réconfortante pour les chanteurs et surtout pour celui qui fut l'objet d'une aussi gracieuse manifestation.

A Montbarry

La retraite de Montbarry annoncée hier est une retraite, non pour jeunes gens, mais pour jeunes filles, qui sera prêchée par M. le doyen Magnin. Plus de quinze participantes sont annoncées. Il reste encore quelques places disponibles. Que l'on se hâte d'en profiter.

La retraite pour jeunes gens aura lieu du 15 au 19 décembre, sous la direction de M. le curé de Lentigny. On espère qu'elle aura le même succès.

CALENDRIER

Dimanche, 19 novembre

Vingt-quatrième dimanche après la Pentecôte

Sainte ELISABETH DE HONGRIE, veuve

Fille du roi de Hongrie et épouse du landgrave de Thuringe, elle fut sur le trône un modèle de piété et de charité. Elle mourut à 24 ans, élevée par l'épreuve jusqu'aux vertus les plus héroïques. († 1231.)

Lundi 20 novembre

Saint FÉLIX DE VALOIS, confesseur

Saint Félix, de la race royale des Valois, est le cofondateur, avec saint Jean de Matha, de l'ordre des Trinitaires, pour le rachat des chrétiens captifs des infidèles. († 1212.)

« La Passion » au théâtre Livio

Nous rappelons la reprise des représentations du *Mystère de la Passion* au théâtre Livio, demain dimanche après midi.

Un train spécial, partant de Morat à 13 h. 38, a été organisé pour la commodité de la population du district du Lac et de la région de Belfaux.

Assemblée conservatrice

Le comité conservateur de La Roche nous écrit : Mercredi soir, 22 novembre, 8 h. 1/2, aura lieu à la salle de la Maison de ville, La Roche, une grande assemblée, à laquelle sont convoqués les conservateurs de la localité, ceux des villages environnants et tous ceux qui s'intéressent au programme et aux idées que défend notre parti. Les jeunes gens de quinze à vingt ans sont cordialement invités à se joindre à leurs parents, aînés et amis, qui prendront part à cette assemblée.

MM. Piller, conseiller d'Etat ; Gaudard, préfet de la Gruyère ; Maillard, inspecteur ; Ackermann, avocat, et Barras, licencié en droit, y prendront la parole pour faire connaître à notre population le vrai sens des idées corporatives et conservatrices, par rapport à la démocratie.

Conservateurs de tout âge, debout et en avant. Pas un seul ne doit manquer à l'appel.

Loto des jeunes conservateurs de la Neuveville

Les jeunes conservateurs de la Neuveville auront leur loto annuel, demain soir dimanche, dès 8 heures, dans la grande salle de la brasserie de l'Epée. Comme d'habitude, ce loto ne manquera pas d'attirer un public nombreux, car les lots sont magnifiques et le loto comporte cinq jeux de sept cartons chacun. C'est dire qu'il y aura beaucoup de gagnants.

Pour éviter la cohue, on voudra bien prendre ses places assez tôt, d'autant plus qu'il y aura quelques intéressantes productions musicales.

Le public de Fribourg ira encourager cette jeunesse attachée à l'ordre chrétien et à nos traditions patriotiques.

Hôtel des Corporations

Demain dimanche, 19 novembre, à 8 heures du soir, le Syndicat chrétien des employés de tramways aura, dans les locaux de l'hôtel des Corporations, une soirée familière dont le bénéfice est destiné à la caisse de secours en cas de décès, constituée en faveur des familles de ses membres. Etant donné le but de bienfaisance de cette soirée familière, nul doute que les nombreux amis qui compte dans notre ville le syndicat chrétien du personnel de nos tramways se rendront ce soir-là aux Corporations pour lui apporter d'une manière tangible l'expression de leur sympathie. D'avance à tous, le syndicat assure une cordiale réception et exprime toute sa reconnaissance aux participants.

Association diocésaine des sacristains

On nous écrit :

Le comité central de l'Association des sacristains fait savoir à ses membres et à tous les sacristains que Son Exc. Mgr Besson, évêque vénéré de notre diocèse, a bien voulu approuver les statuts de l'Association le 17 octobre (voir *Semaine catholique*).

Lundi prochain, le 20 novembre, à 2 h. de l'après-midi, aura lieu, à Romont, au Cercle catholique, une réunion des sacristains, en vue de former une section pour le district de la Glâne. La constitution des sections est nécessaire pour la réalisation du but que ces statuts proposent.

MM. les curés sont priés de bien vouloir envoyer leurs sacristains à cette réunion.

Université

Nous rappelons les deux conférences publiques de ce soir samedi (Lycée, salle 11). 5-6 heures, Dr J. Kælin ; *Die Abstammung des Menschen*. 6-7 h., R. Père M. de Munyneck ; *La nature de l'homme*. Invitation cordiale à tous les amis de l'Université. Entrée libre.

Dans nos paroisses

On nous écrit :

Grâce au zèle de leur dévoué curé, M. l'abbé Dunand, les paroissiens de Font et Châbles ont eu, du 29 octobre au 12 novembre, l'insigne faveur d'une mission. Matin et soir, devant une nombreuse assistance, les R. Pères capucins Vital et Marius ont rappelé, en termes pleins de sagesse et d'à-propos, les devoirs incombant à tout catholique qui veut être digne de ce nom. La dévotion au Très Saint Sacrement, à la Sainte Vierge et à sainte Thérèse, protectrice de la paroisse, se manifesta magnifiquement. Lorsque les voiles de la nuit couvraient de leurs ombres la plaine broyarde, l'antique croix qui domine le vignoble attestait par son illumination la foi vive des ancêtres.

Or, l'avenir restera lié au passé si croyant. Deux généreux anonymes ont permis, par leurs dons, l'érection d'un nouveau calvaire. Cette cérémonie a eu lieu dimanche. Rien n'avait été omis pour lui imprimer la dignité et l'éclat voulus.

Vers 3 heures, la procession, ouverte par quelques dragons, s'ébranla aux accents des cantiques. Dans un ordre parfait, les groupes s'avancèrent. Derrière la croix paroissiale, suivaient les enfants des écoles ; des garçonnets élevaient bien haut le lis de leur innocence ; quelques fillettes, représentant avec piété les saintes femmes de Jérusalem. Puis venait la statue de la sainte de Lisieux portée par des jeunes gens dévoués. Chanteurs et chanteuses redirent le triomphe de la Croix pendant que les bannières et le drapeau de la société de chant flottaient allégrement. Entouré de ses enfants de chœur, M. le curé remerciait Dieu de ses faveurs. Des soldats, sous les ordres du premier lieutenant Brasey, suivaient, puis venait la nouvelle croix bénite le matin même. Elle reposait sur un char décoré avec goût, orné des armoiries de la paroisse et du canton et paré de verdure et de fleurs. Après les autorités paroissiales et communales, défila une grande foule. Font, paré d'oriflammes, acclama le passage de son Sauveur et le cortège quitta la route cantonale pour gagner le sommet d'un coteau où la croix fut érigée. Les soldats rendirent les honneurs. Puis le R. Père Vital exhorta chacun au culte de la Croix. « Les passants salueront ce symbole divin ; courbé vers la glèbe, le cultivateur jettera de temps en temps les yeux vers le Rédempteur qui lui rappellera sa destinée ; les Broyards s'opposeront à ceux qui voudraient retrancher le caractère chrétien de leurs institutions ; nos soldats aimeront la croix de leur emblème et la défendront jusqu'au sang. »

Après une dernière prière, la procession prit le chemin de l'église où on chanta le *Te Deum* et où fut donnée la bénédiction du Très Saint Sacrement.

Vieux Noël

Mme M.-A. Borelli, directrice de l'Institut de violon et de l'orchestre Sainte-Thérèse à Genève, vient de faire éditer *Un vieux Noël de la Basilique* au profit des Missions africaines. On peut espérer que bien des instituteurs et écoles de chant voudront se le procurer, tout en faisant une bonne œuvre. Il est en vente au bureau de la société de Saint-Pierre Claver, Fribourg, rue Zehringen, 96 ; prix, 1 fr. 20, avec port.

8 Feuilleton de la LIBERTÉ

Le sortilège de Venise

par ÉDOUARD DE KEYSER

Jeannille demanda :

— Ces livres sont-ils semblables à ceux que j'ai lus ?

— En tout cas, ils sont triés avec le même souci.

— Alors, gardez-les, madame. Ces livres sont faux parce qu'ils reflètent une autre époque qui ne pensait pas comme nous. Ces gens nous semblent ridicules, à nous autres modernes !... Comme si on faisait notre portrait avec des cheveux poudrés et des amours voltigeant autour du visage.

Mme Brion répondit finement :

— Voulez-vous des livres d'art, sur Venise ?

— Encore moins.

— Pourtant, les jeunes filles gagnent toujours à s'instruire, à affiner leur goût... Quel genre souhaitez-vous donc ?

— Donnez-moi des livres d'exotisme, qui me montrent une nature neuve, du soleil aveuglant... Et de l'espace... Mon Dieu ! Avant tout, de l'espace ! termina-t-elle avec une raucité qui approchait des sanglots.

Songeur, Brion la regarda sortir. Sa mère vint à lui, mit la main sur son bras.

— A quoi penses-tu ? demanda-t-elle doucement.

— A la culpabilité de ceux qui ont abîmé le cœur, le cerveau, les sentiments de cette jeune fille... Combien, au fond, elle est exquise !

Mme Brion hésita :

— Regarde-moi, Marc. Bien dans les yeux. Elle ne va pas te faire souffrir, au moins ?...

— Chère maman ! Tu es folle...

— Jeannille est belle... Elle est Française, comme nous. Si tu venais à l'aimer, ce serait un grand malheur... N'oublie pas qu'elle te déteste.

— Et qu'elle cherche certainement le moyen de me faire du mal. Je m'en souviendrai.

Deux jours de la pluie égale et fine qui trempe si souvent Venise de l'automne au printemps, engoutissaient les chambres de la vieille maison dans une pénombre sépulcrale. Le silence de la cité fit penser à une catacombe. Plusieurs fois, Jeannille fut sur le point de s'enfuir, de courir les ruelles jusqu'au prochain embarcadere des vaporettes. Malgré les enchevêtrements du dédale, elle ne pouvait s'égarer, puisque les plaques indiquaient partout la direction à suivre pour atteindre les bateaux-mouches. Mais que trouverait-elle dans la ville ? Des ouvriers ; ceux que le travail chassait de chez eux, ou qui allaient tuer le temps au fond des débits de vins ? Ni touristes, ni promeneurs. Une place Saint-Marc vidée des curieux et des pigeons. La déception serait trop grande.

Et puis, elle s'était juré de ne voir le Campanile qu'en compagnie de Guy.

Chaque matin, elle était réveillée par le moteur du canot. Ce bruit mécanique, si familier à Paris, s'amplifiait, pareil à une tour élevée dans une plaine sans limite. Jeannille ne retrouvait plus le sommeil, et la journée commençait désespérément longue.

Guy allait prendre le rapide. Pourvu que le soleil revint pour son arrivée !

Le mercredi soir, partagée entre la dépression du désespoir, l'écoeurement de cette pluie sombre, et l'énerverment joyeux de savoir que Francoulet était en route pour venir la rejoindre, pour la délivrer... elle n'eut pas le courage de remonter dans sa chambre.

— Vous êtes gentille, de rester près de nous, lui dit la vieille dame en l'emmenant au salon.

Il était éclairé comme pour une fête. Jeannille le trouva plus grand et nota le goût qui l'avait meublé. Elle observa qu'il ne contenait ni lustre ni appliques de verre que son tuteur fabriquait à Murano.

De hautes branches de lilas respiraient dans un vase de Sèvres.

— Jeannille, fit tout à coup l'industriel, j'ai toujours regardé vos comptes de très près. J'y ai relevé les leçons de piano données par un virtuose des grands concerts. J'en déduis que vous êtes bonne exécutante. Pourquoi ne jouez-vous pas ?

— En ce moment, mon esprit n'est pas tourné vers la musique.

— Elle serait pourtant un dérivatif agréable à la tristesse de cette bruine. Les villes italiennes exigent la lumière, et quand le soleil s'abstient, nous en souffrons bien plus qu'en France. Or, il ne faut jamais laisser le moral s'éroder.

— Lorsque j'en sentirai le désir, je viendrai demander patience, ou courage, à votre Steinway.

Elle sourit, car elle pensait :

— Guy arrive demain soir. Vendredi sans doute, je le verrai et il décidera les opérations. Mme Brion l'examinait avec inquiétude. Chaque jour, elle la trouvait plus belle, et son cœur s'alarmait.

— Avez-vous revu Mme di Ciampino ? demanda Jeannille. Elle est charmante et elle chante bien.

Une autre dame me disait qu'elle se remarierait certainement.

— Elle rendra un homme heureux, répondit-il d'une voix indifférente. Cette jolie personne possède un cœur d'or, des sentiments droits et du talent, ce qui ne gâte rien. Vous devriez fréquenter un peu les personnes qui vous avez connues. Ma mère trie ses relations... Et vous secouriez ainsi un isolement qui ne vaudra rien...

— Il y a des Français à Venise, répondit-elle du bout des lèvres. Je leur suis recommandée... Je les verrai sans doute beaucoup.

— Puis-je connaître leur nom ?

— La comtesse de Castelsagrat, par exemple. Son mari a loué un palais sur le Grand Canal.

— La voix de Brion devint froide, son débit sec : — Les Castelsagrat sont, en effet, installés ici en hiver, au Lido en été, depuis deux ans. Ce sont des gens riches et qui s'amuse, des gens que j'aimerais mieux voir à Paris, parce que les Italiens observent beaucoup des étrangers.

— Ils ne peuvent qu'être fiers de tels hôtes, répliqua-t-elle vivement.

— Non. Parce que les Castelsagrat se montrent un peu tapageurs, fréquentent ce que nous appelons les boîtes, et sont légers dans leurs relations. Leur salon, trop mêlé, a éloigné d'eux l'aristocratie vénitienne... Oh ! Ils ne s'ennuient pas ! Ils ne s'aperçoivent même pas qu'il pleut dehors. Les gens qui vous ont recommandée à eux faisaient preuve d'un jugement singulier.

— Ils ont surtout noté le plaisir que j'aurais à fréquenter des Français.

(A suivre.)

BONA
EST UN
BON APÉRITIF

Grand Conseil

Séance du 18 novembre

Ce matin, M. Joseph Dafflon a interpellé sur l'arrêté du Conseil d'Etat détachant de la commune de Neyruz, pour le donner à la commune de Cottens, le territoire du hameau des Rialles. M. Weck, commissaire du gouvernement, a justifié la décision du Conseil d'Etat.

Un nouveau juge cantonal

Le Grand Conseil a nommé hier un nouveau juge cantonal pour remplacer M. Dupraz, que le fâcheux état de sa santé a obligé à résigner ses fonctions.

Le nouveau juge est M. Marcel Gardian, jusqu'ici greffier du Tribunal cantonal. M. Gardian est un ancien élève du collège Saint-Michel et de la Faculté de droit de l'université de Fribourg. Il a achevé ses études à l'université de Munich et a conquis brillamment le brevet de licencié.

M. Gardian a rempli pendant seize ans les fonctions de greffier du Tribunal cantonal. Celui-ci s'est toujours félicité des services de son greffier, qui est un de nos meilleurs juristes et il est heureux de lui ouvrir ses rangs en qualité de pair.

La kermesse

Nous rappelons le programme de ce soir à la kermesse de l'Assistance : soirée-choucroute, agrémentée de productions musicales et scéniques et spécialement des communiqués de Radio-Fribourg. Le tir-pipes ne manquera pas d'attirer à la Grenette de nombreux messieurs ; il continuera à fonctionner demain, dimanche, pendant l'après-midi de 11 heures et tout l'après-midi. La journée de demain, la dernière de la kermesse, se terminera par le loto traditionnel, dont les lots sont encore exposés dans la vitrine du magasin Leibzig. Puisse ce dernier jour être une belle manifestation de solidarité et de charité ! Les oboles versées dans la caisse de l'Œuvre d'Assistance, ajoutées les unes aux autres, doivent permettre de venir en aide à de multiples familles indigentes pendant une année entière.

Colonie italienne

Jeudi soir, dans la salle de l'Hôtel suisse, M. le professeur G. Laini, sous les auspices de la Lepontia, a fait, devant un auditoire très nombreux, une conférence originale sur *Le pessimisme, élément fondamental de la littérature italienne*.

L'orateur a été écouté avec attention ; il a montré encore une fois ses profondes connaissances en littérature. Le public l'a vivement applaudi.

Football

Central I disputera demain après midi dimanche, à 3 heures, un des matches les plus importants du championnat suisse de 2^{me} ligue. Il jouera contre Gloria I, du Locle, qui se trouve en 2^{me} rang dans le groupe et contre lequel Central I veut prendre une revanche. L'équipe fribourgeoise avait, en effet, été copieusement battue au Locle. On peut donc s'attendre à un match très disputé et dont il serait difficile de prévoir l'issue.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Mutuelle. — Ce soir samedi, à 8 h. 1/2, rendez-vous de tous les chanteurs, à la rue de la Banque, pour sérénade.

Société suisse des voyageurs de commerce, section de Fribourg. — L'assemblée de la section convoquée pour dimanche, après midi, à 15 heures, ne pouvant être renvoyée, se tiendra au 1^{er} étage de l'hôtel du Cygne.

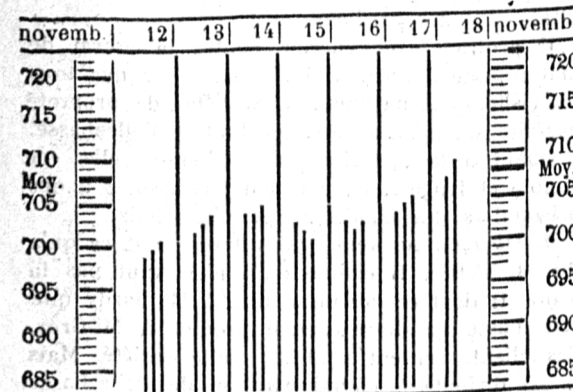
Sous-officiers. — Lundi, 20 novembre, à 20 h. 15, au manège du Guintzet, première leçon du cours de ski à sec. Invitation à tous les membres d'y participer. Cours gratuit.

Fédération des corporations chrétiennes-sociales de la ville de Fribourg. — Soirée familiale, demain soir, dimanche, à 8 h. 1/2, à l'hôtel des Corporations. Tous les sociétaires et amis sont cordialement invités.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

18 novembre

BAROMÈTRE



THERMOMÈTRE C.

novembre	12	13	14	15	16	17	18	novembre
7 h. m.	1	-4	-1	2	3	4	3	7 h. m.
11 h. m.	3	2	4	6	5	7	7	11 h. m.
7 h. soir	2	3	3	6	5	5		7 h. soir

Nouvelles de la dernière heure

La reprise de la conférence du désarmement

Paris, 18 novembre.

Du Temps :

Après bien des hésitations, des atermoiements et des tergiversations, on a fini par comprendre à Londres qu'une fin aussi lamentable du meilleur effort déployé jusqu'ici en faveur de l'organisation de la paix ne servirait pas le prestige de la Grande-Bretagne, car c'est un plan présenté par M. Macdonald qui est en discussion, et on sait toute l'importance que le premier ministre attache à l'aboutissement pratique de la conférence. Les Anglais, qui ont pu être tentés, en présence du trouble général de l'heure présente, par d'autres méthodes et d'autres procédures, en reviennent donc à la seule forme de coopération qui est dans la logique de toute la politique d'ensemble pratiquée jusqu'ici, politique à laquelle la France s'est tenue inébranlablement et dont toutes les possibilités, considère-t-on, n'ont pas été épuisées. Qu'il y ait là un commencement de redressement de la situation, on veut le souhaiter, car il est nécessaire que les puissances qui n'ont aucune part de responsabilité dans les difficultés auxquelles se heurte la conférence du désarmement — difficultés créées délibérément par l'Allemagne encouragée par certaines influences s'exerçant sous l'empire de préoccupations particulières — aillent jusqu'au bout de l'expérience en cours et établissent aux yeux du monde entier leur bonne foi, la sincérité de leur volonté de paix, leur confiance dans la politique de coopération et de solidarité.

Cela dit, il ne faut pas se dissimuler que les efforts pour ranimer la conférence de Genève et la faire aboutir rapidement se heurteront encore à de sérieuses difficultés. Il s'agit, on le sait, de préparer le texte d'un projet de convention sur la base du plan Macdonald remanié conformément à l'accord intervenu entre la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, accord qui a reçu l'assentiment du bureau et de la commission générale de la conférence. Une fois cette convention établie, l'Allemagne aurait à dire si elle consent ou non à la signer, étant entendu qu'elle n'entrerait en vigueur qu'après que le Reich y aurait adhéré. Il reste, on le voit, beaucoup de chemin à parcourir avant d'en arriver à la solution définitive, et la plus grande vigilance s'impose si l'on veut fermer la porte à de nouvelles surprises.

Genève, 18 novembre.

L'arrivée, ce matin samedi, à Genève, de M. Paul-Boncour, de sir John Simon qu'accompagne M. Eden, du baron Aloysi ou, à son défaut, de M. di Soragna, ranime l'intérêt autour des travaux de la conférence pour la réduction et la limitation des armements.

Cette journée de samedi et celle de demain dimanche seront remplies par des conversations diplomatiques sur la situation qui résulte, pour les travaux de Genève, du retrait de l'Allemagne. Ces conversations auront une influence considérable sur l'avenir immédiat de la conférence.

Bien que, du côté britannique, on assure ne rien savoir d'une initiative de sir John Simon tendant surtout à préparer une reprise de contact entre les grandes puissances européennes et l'Allemagne, il n'en reste pas moins que la question sera examinée et il est possible que le délégué italien formule, à ce propos, des suggestions précises.

En effet, on se trouve en présence, pour la méthode de travail de la conférence, de deux hypothèses.

Selon la première, la conférence devrait activer ses travaux et aboutir à l'adoption d'un projet de convention, arrêté en dehors de la présence de la délégation allemande, mais ne contenant rien qui pût s'opposer à l'adhésion, un jour ou l'autre, de l'Allemagne. C'est l'avis de M. Henderson, qui partagent nombre de délégations.

La deuxième hypothèse serait que le bureau de la conférence fit confiance aux grandes puissances pour tenter un dernier effort afin de ramener l'Allemagne dans le cadre des négociations internationales. On serait ainsi conduit à envisager une négociation entre les puissances européennes et l'Allemagne, selon la thèse jusqu'ici soutenue par le gouvernement de Rome.

Ce qui apparaît en tout cas comme certain, c'est que les conversations diplomatiques de samedi et de dimanche conduiront à une prochaine réunion plénière du bureau de la conférence.

Un commentaire du discours de M. Mussolini

Milan, 18 novembre.

Dans un éditorial, le *Corriere della Sera* écrit : « Le passage du discours de M. Mussolini consacré à Genève et à la faillite virtuelle de la Société des nations a provoqué de nombreux commentaires à l'étranger. Il faut cependant constater que l'Italie fasciste, bien qu'opposée aux idéologies démocratiques de la Société des nations, a fait tout son possible pour permettre à l'institution de Genève de travailler à plein rendement. Si cela ne fut pas possible, la faute n'en est pas à l'Italie. D'ailleurs, la Société des nations

est entraînée dans l'écroulement d'un monde basé sur des apparences de liberté et d'égalité, et dans lesquelles la raison du plus fort est toujours la meilleure. »

Autriche et Italie

Vienne, 18 novembre.

Au Conseil fédéral autrichien (Sénat), le général Kørner, nationaliste, a interpellé les ministres des affaires étrangères et de la défense nationale au sujet des interventions des ministres italiens à Vienne auprès du gouvernement fédéral, à la suite d'une publication du directeur des archives de guerre Glaise-Horstenau de la revue *Radio-Vienne*, au jour anniversaire de la victoire des Autrichiens sur les Italiens près de Flitsch-Tolmein. Les ministres italiens ont demandé la saisie de la revue, la remise de celle-ci à la légation d'Italie et enfin la punition de plusieurs personnes. L'ordre aurait été donné à l'armée, a dit l'interpellateur, de ne plus rappeler le souvenir de la victoire des Autrichiens sur les Italiens. Tout cela a été fait parce que l'Italie était mécontente du travail du directeur des archives de guerre. Le général Kørner a encore demandé pourquoi le jour de la fête nationale italienne, une conférence a été faite à Vienne pour la glorification de l'Italie.

Un Anglais dans la lune

Londres, 18 novembre.

(Havas.) — Lord Beaverbrook, directeur d'un trust de journaux, a prononcé, hier vendredi, à Carlisle, un discours dans lequel il a poursuivi sa campagne pour la dénonciation du pacte de Locarno par la Grande-Bretagne. « Nous avons signé ce pacte en pensant que la France désarmerait. Or, elle n'a pas désarmé, mais, au contraire augmenté ses forces terrestres, maritimes et aériennes. La Grande-Bretagne, aux termes de ce traité, doit venir au secours de la France en cas d'agression de la part du Reich. Ce pacte n'oblige pas la France à secourir l'Angleterre en cas d'attaque. Pourquoi, a conclu l'orateur, serions-nous obligés de nous mêler aux querelles entre la France et le Reich quand nous avons un vaste empire au développement duquel nous devrions consacrer toute notre attention ? » (Lord Beaverbrook ne comprend pas que c'est l'intérêt même de l'Angleterre de se mettre avec la France, parce que, si celle-ci était vaincue, le tour de l'Angleterre viendrait.)

La grève à Barcelone

Barcelone, 18 novembre.

(Havas.) — La grève des tramways et des autobus a été décidée pour aujourd'hui samedi.

Le sénateur italien Scialoja

Rome, 18 novembre.

L'état du sénateur Scialoja s'est aggravé (voir *Nouvelles diverses*). Le malade a reçu, hier vendredi, la visite du cardinal Pacelli qui lui a apporté la bénédiction du Pape.

La fin de l'Année sainte

Cité du Vatican, 18 novembre.

Les nouveaux bruits selon lesquels l'Année sainte serait prolongée sont démentis. Un communiqué officiel annonce que l'Année sainte prendra fin le 2 avril 1934.

Lindbergh s'envolerait lundi de Lisbonne pour New-York

Lisbonne, 18 novembre.

Le colonel Lindbergh a demandé aux services météorologiques portugais de lui fournir journalièrement des rapports détaillés sur l'état atmosphérique aux Açores et sur la ligne Lisbonne-New-York. Si le temps est favorable, l'aviateur s'envolera, croit-on, lundi, pour New-York. Il fera une courte escale aux Açores.

LE TEMPS

Zurich, 18 novembre.

Une légère mer de brouillard recouvre, ce matin, une partie de la plaine entre les Alpes et le Jura. La nébulosité reste assez forte sur les hauteurs. Un foehn léger souffle depuis vingt-quatre heures.

La station de Heiden annonce, ce matin, une température de 11 degrés due à l'influence du foehn. Au-dessus de 1800m., le thermomètre est aussi sensiblement au-dessus de zéro. Au sud des Alpes, le temps est généralement à la pluie. On n'envisage pas de grands changements pour ces prochains jours.

Paris, 18 novembre.

Prévisions de l'Observatoire de Paris, ce matin, à 9 heures :

Brouillard matinal, ensuite ciel brumeux et couvert avec quelques pluies ou neige, puis éclaircies ; vent d'est, modéré ; température en baisse.

L'ERMITAGE

La Tour près Vevey

Etablissement médical pour le traitement des maladies nerveuses et mentales. Etats neurasthéniques, psychopathies, cure de désintoxication. — CUISINE TRÈS SOIGNÉE ET RÉGIME — Dr Jean Sébastien Cart, et 1 médecin adjoint. Présence constante d'un médecin dans l'établissement

SUISSE

La Banque populaire suisse diminue son capital

Berne, 18 novembre.

Une information publiée par la *Nationalzeitung* concernant une diminution du capital de la Banque populaire suisse doit être précisée comme suit :

La direction de la Banque populaire suisse était, depuis quelque temps déjà, en pourparlers avec la Banque nationale suisse et le Département fédéral des finances concernant les mesures à prendre pour la consolidation de la Banque.

Le cours défavorable imprévisible de certains engagements, la baisse imprévue de différentes monnaies importantes et la crise en général ont eu des effets préjudiciables. C'est pourquoi on envisage une diminution du capital social, simultanément avec l'émission de bons de jouissance.

La Confédération participerait à la consolidation de la Banque ; il s'agirait, pour le moment, d'un versement de 25 à 30 millions de francs.

Les dépôts, obligations et carnets d'épargne ne sont pas touchés par la diminution du capital social.

Un communiqué officiel doit encore être publié.

Collision

Morat, 18 novembre.

Hier soir, vers 5 h. 1/4, sur la route cantonale Morat-Fribourg, près de la laiterie de Courtepin, une automobile est entrée en collision avec un cycliste, M. Adolphe Leiser, de Seedorf (Berne), âgé de 60 ans, qui a été gravement blessé et transporté à l'hôpital de Meyriez.

Incendie

Morat, 18 novembre.

Hier soir, vers 7 h. 45, un incendie a éclaté dans la grange de l'orphelinat de Burg, près de Morat, qui a été totalement détruite. Le bétail a été sauvé. On croit que le sinistre est dû à la malveillance.

Le 7 septembre, il y a déjà eu un commencement d'incendie dans les combles de l'orphelinat. On croyait déjà alors à la malveillance.

CHANGES A VUE

Le 18 novembre, matin

Paris (100 francs)	20 10	20 30
Londres (1 livre sterling)	16 62	16 72
Allemagne (100 marcs or)	122 90	123 40
Italie (100 lires)	27 10	27 30
Autr.-che (100 schillings)	— —	— —
Prague (100 couronnes)	15 25	15 45
New-York (1 dollar)	3 13	3 23
Bruxelles (100 belgas : 500 fr. belg.)	71 80	72 20
Madrid (100 pesetas)	41 75	42 25
Amsterdam (100 florins)	207 90	208 40
Budapest (100 pengö)	— —	— —



Madame Marie Thierry-Perroulaz et ses enfants : François, Louis, Elise et Georges ; Monsieur Louis Thierry, à Jungholz, Alsace ; Monsieur et Madame Louis Thierry et leurs enfants, à Schæferthal, Alsace ; Monsieur et Madame Eugène Thierry, à Jungholz, Alsace ; Monsieur et Madame André Thierry et leurs enfants, à Issenheim, Alsace ; Monsieur et Madame Alfred Ronniger-Thierry et leur enfant, à Orschwir, Alsace ; Monsieur et Madame Pierre Perroulaz, à Fribourg ; Monsieur et Madame Edouard Valençot-Perroulaz, à Paris ; Monsieur et Madame Edouard Perroulaz et leurs enfants, à Fribourg ; Monsieur et Madame Ernest Vogt-Perroulaz et leurs enfants, à Fribourg ; Monsieur et Madame Louis Perroulaz, à Fribourg ; et les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Joseph THIERRY
tonnelier

leur très cher époux, père, fils, frère, beau-frère, oncle et cousin, enlevé à leur tendre affection, après une courte et pénible maladie, chrétiennement supportée, à l'âge de 50 ans, muni des sacrements de l'Eglise.

L'office d'enterrement aura lieu lundi, 20 novembre, à 9 h. 1/4, à la cathédrale de Saint-Nicolas.

Départ du domicile mortuaire : Grand'rue, 43, à 9 heures.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.



La Maison Auguste Vicarino, vins, Fribourg

fait part du décès de

Monsieur Joseph THIERRY
son fidèle employé pendant 30 ans

L'office d'enterrement aura lieu lundi, 20 novembre, à 9 h. 1/4, à la cathédrale de Saint-Nicolas.

FRIBOURG

GRAND CONSEIL

SEANCE DU 17 NOVEMBRE

Présidence : M. James Glasson, président.

Recours en grâce

Rapporteur : M. Curty.

Le Grand Conseil accorde la grâce à trois détenus et la refuse à trois. Il repousse une demande de réduction d'amende pour un délit de pêche.

Institut de Drogens

Rapporteur : M. Léopold Delabays.

L'Institut de Drogens a des déficits chroniques. Le Conseil d'Etat se préoccupe de modifier cette situation. Des Salvatoriens reprendront l'Institut, à condition que les bâtiments soient restaurés. Un crédit de 200,000 fr. sera demandé ; les Salvatoriens verseront une annuité de 10,000 fr.

M. Bouet, commissaire du gouvernement, confirme que l'année prochaine la nouvelle direction s'installera à Drogens. Mais la commission de surveillance subsistera, avec un droit de contrôle sur l'administration. Ce changement de personnel ne manquera pas d'avoir d'heureux effets à tous égards.

M. Fragnière dit que, dans les ateliers de Drogens, il était fait une concurrence sérieuse à l'industrie privée. Il demande si, dans le nouveau contrat, on interdira cette concurrence.

M. Barras appuie les observations de M. Fragnière. Il est, d'autre part, heureux qu'on change d'administration, car il a l'impression que l'exploitation agricole laisse actuellement beaucoup à désirer.

M. Félix Glasson se demande si l'Institut de Drogens est vraiment nécessaire.

M. le docteur Clément dit qu'il est difficile de supprimer tout travail manuel. Il montre les avantages de ce travail au point de vue de l'éducation.

M. Bartsch souligne que le meilleur moyen de relèvement des jeunes gens difficiles est de leur donner le goût du travail. Il se déclare favorable au crédit demandé, en souhaitant voir se réaliser les améliorations annoncées.

M. Lucien Despond trouve qu'il faudrait nommer une commission spéciale pour examiner toute la question de Drogens.

M. le rapporteur montre qu'il est nécessaire d'apprendre des métiers aux jeunes pensionnaires.

M. Bouet, commissaire du gouvernement, dit que la concurrence des ateliers de Drogens n'est pas redoutable et il est probable que la nouvelle direction prendra toutes les dispositions utiles à ce sujet. Il insiste sur l'utilité de l'apprentissage, qui donne aux jeunes gens le sentiment de pouvoir faire quelque chose d'utile.

La nécessité de l'Institut n'a pas besoin d'être démontrée.

La restauration des bâtiments s'impose, car jusqu'à maintenant on les a laissés dans un abandon fort préjudiciable à leur conservation.

Le budget est approuvé.

Avance de fonds à la Trésorerie

M. Léopold Delabays.

Le Conseil d'Etat sollicite d'être autorisé à demander à la Banque de l'Etat une avance de 9 millions pour faire face aux besoins de la Trésorerie.

M. Chatton, commissaire du gouvernement, montre que cette opération est nécessaire. Le Grand Conseil a voté des crédits ; il faut trouver l'argent et il est heureux qu'on puisse le faire auprès de la Banque de l'Etat sans avoir besoin de recourir à d'autres moyens.

Le décret est adopté.

Taux de l'impôt

M. Delabays fait rapport et propose avec M. Chatton, commissaire du gouvernement, le maintien de l'impôt au taux de l'année passée.

M. Horner et M. Marbach se plaignent des impôts sur les bâtiments et sur les exploitations agricoles. Ils regrettent qu'on n'ait pas prévu une diminution du taux de l'impôt.

M. Delabays dit que les commissions locales décident souvent des taxes trop élevées sur les immeubles. Comme ces commissions sont nommées par les contribuables, c'est à ceux-ci à leur faire entendre leurs désirs.

Il fait remarquer que le produit du travail agricole entre très peu en ligne de compte dans la somme des impôts. On ne saurait les diminuer davantage, sans injustice à l'égard des autres contribuables.

M. Chatton, commissaire du gouvernement, dit que le Conseil d'Etat ne demanderait pas mieux que d'abaisser le taux de l'impôt. Mais la situation financière ne le permet pas.

Il y a des différences de taxes qui s'expliquent. Ainsi, les propriétaires qui veulent emprunter font élever la taxe de leurs immeubles ; quand il faut payer l'impôt, cette taxe devrait toujours être abaissée.

Le décret est voté à une grande majorité.

Pétition Eggs

Rapporteur : M. Ackermann.

M. Ackermann fait un rapport approfondi sur une nouvelle pétition de M. Eggs.

Un jugement arbitral a été prononcé en 1930, allouant une somme de 5000 fr. à M. Eggs.

Quoi qu'il s'agit d'une sentence arbitrale acceptée d'avance, M. Eggs ne veut pas se soumettre. La commission propose d'écarter sa réclamation.

M. Chatton, commissaire du gouvernement, déclare qu'aucun tort n'avait été causé par la Banque de l'Etat à M. Eggs. Si le Conseil d'Etat avait eu le sentiment d'une injustice commise, il l'aurait réparée.

M. Derron, de Morat, dit que la commission a été unanime dans son préavis. Il proteste contre une lettre de M. Eggs qui accuse les membres de la commission d'avoir cédé à une pression.

La pétition de M. Eggs est écartée à l'unanimité.

Imposition spéciale des immeubles appartenant aux sociétés et fondations

Rapporteur : M. Quartenoud.

M. Quartenoud fait un excellent rapport sur l'importance des sociétés anonymes, qui étendent leur activité dans tous les domaines et qui, par la création d'actions et par la cession de celles-ci, échappent aux droits de mutations. Il s'élève contre la tendance actuelle de former des sociétés anonymes, qui mettent en danger nos traditions commerciales. Il donne les raisons indiquées dans le message du Conseil d'Etat, qui ont déterminé celui-ci à imposer les immeubles appartenant aux sociétés et fondations.

M. Chatton, commissaire du gouvernement, déclare qu'il n'était pas équitable de laisser échapper à l'impôt les sociétés, qui possèdent des biens. Tout le monde doit être mis sur le même pied. Une exception a été prévue pour les immeubles ou parties d'immeubles servant pour l'exploitation d'un commerce ou d'une industrie.

Les articles sont adoptés après quelques observations de M. le rapporteur et de M. le commissaire du gouvernement.

Loi d'application

sur l'établissement et le séjour des étrangers

Rapporteur : M. Bartsch.

Le Conseil fédéral a fixé la mise en vigueur des dispositions sur l'établissement et le séjour des étrangers au 1^{er} janvier 1934. Il a fallu en conséquence, élaborer une loi cantonale d'application établissant les autorités de surveillance et de secours.

M. Bouet, commissaire du gouvernement, dit que toutes les décisions cantonales doivent être soumises à l'autorité fédérale. En ce qui concerne les compétences au sujet du séjour et de l'établissement, elles seront dévolues à la direction de la police cantonale. Le Conseil d'Etat sera l'instance de recours. Les infractions seront portées devant le préfet, ou dans les cas graves, devant les tribunaux d'arrondissement.

M. Bouet signale qu'il s'agit, dans les dispositions fédérales, d'un nouvel empiètement du pouvoir central sur les droits cantonaux.

Les divers articles sont adoptés avec quelques modifications rédactionnelles proposées par la commission, d'entente avec le Conseil d'Etat. Le délai de recours, notamment, sera porté de 10 à 20 jours.

Le projet de loi est ensuite voté sans opposition.

Prix du sel

Rapporteur : M. Lucien Despond.

Le projet de décret proposé par le Conseil d'Etat fixe le même prix du sel que l'année passée. La situation financière ne permet pas une diminution, qui aurait été cependant désirable.

M. Chatton, commissaire du gouvernement, propose l'entrée en matière en faisant remarquer que le budget adopté comporte déjà la recette du sel, suivant les propositions du Conseil d'Etat.

M. Audergon se déclare d'accord sur la proposition du Conseil d'Etat, en regrettant de ne pas pouvoir enregistrer une baisse du prix du sel. Le projet est adopté sans opposition.

Compte de la caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés de l'Etat

Rapporteur : M. Charles Chassot.

Ces comptes sont approuvés sans observation.

Nominations

Présidence du Grand Conseil : bulletins distribués, 99 ; blanc, 1 ; valables, 98 ; majorité, 50. M. Benninger est élu par 95 voix. Premier vice-président : bulletins distribués, 99 ; blancs, 4 ; valables, 95 ; majorité, 48. M. Eugène Grand est élu par 79 voix. Il y a un certain nombre de voix éparses. Deuxième vice-président : bulletins distribués et rentrés, 99 ; blancs, 2 ; valables, 97 ; majorité, 47. M. Léopold Delabays est élu par 85 voix.

Président du Conseil d'Etat : bulletins distribués et rentrés, 85 ; majorité, 43. M. Vonderweid est élu par 81 voix.

Présidence du Tribunal cantonal : bulletins distribués et rentrés, 71 ; valables, 64 ; majorité, 33. M. Merz est élu par 64 voix.

M. Joye, commissaire général, et M. Franz Spicher, suppléant au Tribunal cantonal, sont confirmés dans leurs fonctions ; il en est de même de MM. Boschung, Cailler, Dinichert et Antoine Morard, comme membres du conseil d'administration de la Banque de l'Etat.

Un nouveau juge cantonal

M. Bartsch, au nom du groupe de la minorité radicale, déclare que celui-ci ne s'oppose pas au candidat présenté par le parti conservateur. M. Marcel Gardian. Mais il dit que son groupe entend réserver son droit pour l'avenir.

Il est distribués 87 bulletins ; blanc, 1 ; valables, 86 ; majorité, 44.

M. Marcel Gardian, greffier du Tribunal cantonal, est élu membre de notre haute autorité judiciaire, par 84 voix.

La question des sérums

A propos de la réclamation formulée par M. le député Colliard sur le fait qu'on n'aurait pas trouvé à Fribourg de sérum contre la paralysie infantile qui s'est déclarée à Châtel et qu'on aurait dû recourir pour s'en procurer à la bienveillance des institutions hospitalières de Lausanne, il y a lieu de préciser qu'il existe actuellement deux sérums contre cette maladie. Celui dont il fut question l'autre jour au Grand Conseil, qui paraît doué de quelque efficacité, doit être prélevé, comme l'indique son nom, sur des convalescents de cette maladie, ce qui suppose l'existence préalable d'autres malades de cette paralysie entrés au moins dans la période de convalescence, condition qui, on le comprend, n'est pas toujours réalisable, indépendamment des résistances qu'elle peut soulever dans les familles des petits malades sur lesquels il faudrait le prélever. L'autre sérum, dit M. Petit, est d'une efficacité encore plus discutée et, parce qu'en outre en période d'essai, il est fourni gratuitement par l'Institut Pasteur de Paris : c'est celui qui fut appliqué à Châtel. Le dépôt central est à Genève. Notre service de médecine infantile en possédait déjà avant l'épidémie de Châtel et à disposition des médecins du canton, une petite provision qui doit se renouveler périodiquement parce que ce sérum, fabriqué avec la moelle de singes auxquels on a communiqué cette maladie, perd de son efficacité en vieillissant.

SEANCE DE RELEVÉE à 2 h. 1/2

L'action de secours en faveur du Fribourg-Morat

Rapporteur : M. Charles Chassot.

M. le rapporteur expose la situation de la compagnie du Fribourg-Morat, qui souffre, comme toutes les entreprises du même genre, des conséquences de la crise et de la concurrence de l'automobile. Cependant, le maintien de la ligne s'impose et il est du devoir de l'Etat d'assurer son exploitation par une aide financière, qui se révèle indispensable. On pourrait se demander s'il ne serait pas opportun d'affermir l'exploitation de la ligne.

M. Buchs, commissaire du gouvernement, dit que la compagnie du Fribourg-Morat a toujours souffert d'une insuffisance de fonds de renouvellement. Il rend hommage à la direction, qui est extrêmement économe. On est allé très loin dans cette voie. Mais on ne saurait continuer, sans compromettre l'exploitation de la ligne.

Il s'agit maintenant de rembourser pour l'exercice 1932 les intérêts de l'emprunt consolidé de 1929, s'élevant à 20,939 fr. 40. Il est probable qu'il y aura de nouvelles demandes de crédit.

Quant à la question de l'affermage de la compagnie, M. Buchs fait remarquer qu'il serait difficile de le faire, car on ne trouverait pas facilement un preneur dans les conditions actuelles. Le décret est adopté à l'unanimité.

Correction du ruisseau de la Seeweid au Lac Noir

Rapporteur : M. Muller.

M. Muller dans son rapport montre que la correction de ce ruisseau a été rendue nécessaire à la suite de la construction des baraquements militaires du Lac Noir, qui seraient, si les travaux n'étaient pas exécutés, menacés par une crue du torrent. Les Travaux publics ont promis une subvention de 40 %.

M. Vonderweid, commissaire du gouvernement, montre que le camp militaire du Lac Noir a nécessité différents travaux, notamment la correction du torrent de la Seeweid. La direction militaire est directement intéressée à ces travaux. Elle pensait pouvoir exécuter cette correction, ainsi que le nivellement de l'emplacement du camp, sans autres frais que le subsidie demandé le 16 septembre dernier. Son projet n'ayant pu être réalisé, elle se voit obligée de demander aujourd'hui un crédit spécial de 42,000 fr. Il est dans ses intentions de procurer, grâce à cette entreprise, du travail à un certain nombre de chômeurs. Les Travaux publics verseront un subsidie de 40 %.

Le crédit demandé est accordé.

Comptes de Bellechasse

Rapporteur : M. Jean Oberson.

M. le rapporteur fait remarquer qu'il y a encore trop de crédettes divers. Il émet le vœu que l'assainissement complet de Bellechasse soit bientôt une chose accomplie.

Il est absolument injuste d'accuser Bellechasse de manquer d'esprit d'économie. D'après un rapport d'expertise de la Société fiduciaire de Zoug, les frais généraux sont réduits au strict minimum. Il faut aussi tenir compte du fait que Bellechasse est avant tout un pénitencier. Il y aura quelques améliorations à apporter à la comptabilité.

M. Bouet, commissaire du gouvernement, dit que l'expertise financière que le Conseil d'Etat a demandée à la Société fiduciaire de Zoug a été longue et délicate. On a remis en main des experts tout ce qui a été dit sur Bellechasse. Mais les experts tiennent d'ores et déjà à déclarer que la plus stricte économie règne à Bellechasse. Lorsque l'expertise sera complètement terminée, on pourra faire des propositions au Grand Conseil s'il y a lieu.

En 1932, on pensait obtenir davantage des cultures. Mais l'incendie d'un gerbier détruit une bonne partie de la récolte.

M. Mæder développe ensuite une interpellation sur l'exploitation agricole de Bellechasse. Il critique l'administration.

M. Feller, dans une longue diatribe, critique des actes de l'administration de Bellechasse. Il dit se faire l'écho de gardiens et de détenus qui se plaignent d'une foule de faits et notamment de la nourriture. Selon lui, l'administration de Bellechasse serait complètement désorganisée.

M. Barras dit que, à chaque session, on parle de Bellechasse. Il faut, une fois pour toutes, savoir ce qu'il en est des récriminations émises.

M. Bardy dit qu'on reproche à Bellechasse de livrer des produits à la Mi-Gros.

M. Lucien Despond dit que la situation financière de Bellechasse n'est pas encore éclaircie. La Fiduciaire de Zoug ne paraît pas avoir mis au point la comptabilité. Il déclare qu'il n'y a pas un bilan bien établi et demande que la commission de Bellechasse prenne des mesures.

M. Gutknecht voudrait savoir ce qu'a coûté la chapelle de Bellechasse.

M. Spicher s'élève contre certaines allégations de M. Feller. Celui-ci avait déclaré notamment qu'un banquet pantagruélique avait marqué l'inauguration de la chapelle. M. Spicher fait bonne justice de cette allégation et s'étonne qu'on avance des faits dont on n'est pas du tout certain.

Il proteste également contre certains propos prêtés à M. Grêt.

M. Charles Chassot déclare qu'il n'a pas entendu une plainte au sujet de la nourriture des gardiens et des détenus et fait remarquer que, si les gardiens étaient si mal traités, il n'y aurait pas, à chaque vacance, un si grand nombre d'inscriptions. Il en est de même pour les détenus, puisque plusieurs cantons suisses envoient leurs prisonniers à Bellechasse.

Il montre que Bellechasse est écrasé par de lourdes charges financières. Il faut que l'Etat assainisse cette situation. Mais il souligne que les frais généraux sont minimes.

M. Chassot déclare que M. Grêt est un homme qui a du cœur. Un fait l'illustrera : M. Grêt passe ses heures libres du dimanche en compagnie des prisonniers, dont il ramène le courage.

M. Gustave Dupasquier défend l'exploitation agricole de Bellechasse. Lors d'une visite au pénitencier, il n'a pu s'empêcher de féliciter le directeur pour la bonne tenue des cultures. D'autre part, il a constaté l'état remarquable des propriétés que Bellechasse possède à la montagne. La commission d'économie alpestre qui les a visités a adressé des éloges mérités à M. Grêt.

M. Jost Piller dit qu'il faudrait établir un plan d'assainissement et adjoindre au directeur un chef d'exploitation.

M. Audergon proteste contre les accusations concernant la nourriture des gardiens de Bellechasse.

M. Colliard félicite le directeur pour la bonne tenue des pâturages de montagne. Il estime cependant qu'il y aurait des améliorations désirables au sujet de la nourriture et des salaires des gardiens.

M. Victor Chassot cite en exemple les cultures de Bellechasse. Il montre que certaines allégations de M. Feller sont exagérées.

M. Blanchard déclare également que les pâturages de montagne sont bien tenus. Il trouve qu'il y a un défaut de surveillance. Il ne faut pas oublier la crise, cause de mauvaises affaires.

M. Kælin dit que les plaintes proviennent d'un détenu qui est connu d'une manière très peu avantageuse par les autorités judiciaires. Les membres de la commission ont constaté que le domaine était bien tenu.

Il y a beaucoup d'exagération dans les accusations contre Bellechasse. Il faut en tout cas se méfier des sources de renseignements.

M. Bourqui dit qu'il faudrait adjoindre à M. Grêt un chef d'exploitation.

M. Emile Derron, de Praz, cite le fait d'un gardien parti à l'étranger qui a demandé sa réintégration comme gardien. C'est dire que les gardiens ne sont pas si mal traités qu'on le prétend.

M. le rapporteur dit qu'il est oiseux de répéter toujours les mêmes choses au sujet de Bellechasse. Avec une vigoureuse précision, il détruit pièce par pièce l'échafaudage d'allégations de M. Feller. Ainsi, il montre tout d'abord que celui-ci a puisé ses renseignements auprès d'un gardien qui a été renvoyé et d'un détenu peu recommandable : un vieux cheval de retour. Il dit qu'une enquête sera faite sur les conditions d'existence des gardiens.

Il proteste avec énergie contre le brevet de malpropreté décerné à Bellechasse. Ce que tous les visiteurs remarquent, c'est l'état de propreté parfaite qu'on rencontre partout à Bellechasse.

Quant à la nourriture des détenus, elle est simple et frugale. On ne peut pas assurer à des prisonniers des menus de premier choix.

M. Oberson ne veut pas relever tout ce qu'a dit M. Feller. Il estime qu'il n'en vaut pas la peine. Il tient cependant à dire à M. Bardy que Bellechasse ne livre aucun produit à Mi-Gros. Ses clients servent peut-être cette société. Mais il est difficile à l'administration de Bellechasse de contrôler les livraisons de ses clients.

Le rapporteur dit qu'une réforme de la comptabilité sera faite. Mais il s'élève contre l'esprit de dénigrement systématique qui anime certains députés. Ce dénigrement fait du tort à notre pénitencier.

M. Bovet, commissaire du gouvernement, proteste à son tour avec énergie contre les attaques injustes au sujet de la direction de Bellechasse.

L'exploitation agricole est bien conduite, comme l'ont constaté les membres de la commission de surveillance. Notre établissement jouit d'une bonne réputation en Suisse. Il ne faut pas oublier que Bellechasse est avant tout un pénitencier et que le relèvement moral des détenus joue un rôle de premier plan. On ne peut nier, à ce point de vue, l'excellent travail accompli par M. Grêt.

Quant à la question de la chapelle, M. Bovet déclare que la plus grande partie des travaux ont été faits par des détenus et qu'elle a été conçue sans luxe, avec le sentiment du respect qu'on doit à la maison de Dieu.

M. Bovet adresse un témoignage de confiance à M. Grêt et propose d'approuver les comptes de 1932.

M. Feller se dit heureux d'entendre qu'on va examiner les conditions des gardiens. Quant au reste, comme son collègue, M. Mæder, il se déclare partiellement satisfait.

Les comptes sont ensuite approuvés et la séance est levée à 5 h. 1/2.

SERVICES RELIGIEUX

DIMANCHE, 19 NOVEMBRE

Saint-Nicolas : 5 h. 1/2, 6 h., 6 h. 1/2, 7 h., messes basses — 8 h., messe des enfants, chantée ; sermon. — 9 h., messe basse ; sermon. — 10 h., grand-messe. — 11 h. 1/2, messe basse ; sermon. — 1 h. 1/2, vêpres des enfants ; bénédiction. — 3 h., vêpres capitulaires ; bénédiction. — 6 h. 1/2, récitation du chapelet pour les défunts.

Saint-Jean : 6 h. 1/2, messe basse. — 7 h. 1/2, communions. — 8 h., messe des enfants, catéchisme en français. — 9 h., messe et instruction pour les fidèles de langue allemande. — 10 h., grand-messe et sermon. — 1 h. 1/2, vêpres et bénédiction. — 7 h. 1/2, chapelet en français.

Saint-Maurice : 6 h. 1/2, messe. — 7 h. 1/2, communion. — 8 h. 1/2, messe, sermon allemand, chants des enfants. — 9 h. 1/2, catéchisme allemand. — 10 h., messe chantée, sermon français. — 11 h., catéchisme français. — 1 h. 1/2, vêpres, prière à Notre-Dame du Perpétuel-Secours et bénédiction. — 7 h. 1/2, chapelet et prière du soir. Quête pour l'Evêché à tous les offices ; l'église est chauffée.

Saint-Pierre : 6 h., 7 h., messes basses. — 8 h., messe des enfants, instruction. — 9 h., messe avec sermon en allemand. — 10 h., messe chantée et instruction. — 11 h. 1/2, messe et instruction. — 1 h. 1/2, catéchisme et bénédiction du Saint Sacrement. — 6 h. du soir, chant des complies et bénédiction du Saint Sacrement.

Notre-Dame : 6 h. 1/2, 7 h., messes basses. — 8 h., messe pour les enfants. — 9 h., messe basse avec sermon italien. — 10 h., grand-messe, sermon allemand. — 5 h. 1/2, chant des complies, bénédiction ; chapelet en français.

R. Pères Cordeliers : 6 h., 6 h. 1/2, 7 h., 7 h. 1/2, messes basses. — 8 h., messe basse et sermon français. — 9 h., messe chantée et bénédiction. — 10 h. 1/2, messe basse et sermon français. — 2 h. 1/2, vêpres, procession et bénédiction.

R. Pères Capucins : 5 h. 15, 5 h. 45, 6 h. 25, messes basses. — 10 h., messe basse avec allocution.

L'ÉCHO ILLUSTRÉ

18 novembre

Sainte Elisabeth de Hongrie, article de fond. La vie des phares, documentation de haute valeur de 4 pages avec illustrations. Contes et romans. Page de l'humour. Pour la femme : La maison en novembre, patrons et recettes. Parmi les actualités suisses et mondiales : La restauration de l'église du Sacré-Cœur à Lausanne. — Les relations internationales ; la croisière des aviateurs français.

Secrétaire de la rédaction Armond Spicher



20 ans — l'âge dangereux pour les CHEVEUX BLONDS

C'est à 20 ans que les cheveux blonds commencent à prendre une teinte foncée et perdent peu à peu la beauté de leur éclat naturel qui passe au blond cendré. Il est plus facile de garder intact l'éclat de vos cheveux blonds que de retrouver leur reflet d'or perdu. Évitez que vos cheveux ne deviennent blond cendré et mats ; utilisez NURBLOND aussi longtemps que votre chevelure gardera l'éclat merveilleux de la jeunesse. NURBLOND est le shampooing spécialement préparé pour les cheveux blonds, de structure délicate. Il empêche non seulement le changement de couleur des cheveux blonds, mais il rend leur couleur claire naturelle à ceux qui sont devenus foncés ou sans éclat. NURBLOND ne contient ni teinture, ni henné, ni soude, ni aucun produit nocif. En vente partout. Essayez-le aujourd'hui encore.

ROBERTS

NURBLOND

Le shampooing spécial pour les blondes
Représentant général pour la Suisse : E. Gachnang,
Zürich, 6, Stapferstraße 17

Quinze ans de République lettonne

Il y a quinze ans aujourd'hui, 18 novembre, que fut fondée la Lettonie indépendante.

La Lettonie se compose de quatre provinces : la Kurzeme (Courlande), province riche en forêts, qui possède les ports de Liepaja (Libau), Pavilosta, Ventspils et Roja, libres de glace tout l'hiver ; la Zemgale (Sémigalle), où l'on cultive le trèfle et la betterave à sucre, avec la ville de Jelgava (Mitau), ancienne résidence des ducs de Courlande ; la Vidzeme (Livonie), productrice de lin et de céréales, avec la ville et le port de Riga, capitale du pays (380.000 habitants) ; la Latgalie, pays de légendes, qui fournit la moitié de la récolte de lin.

La frontière terrestre de la Lettonie a une longueur de 1196 kilomètres et touche à l'Estonie, à la Russie, à la Pologne et à la Lithuanie ; sa frontière maritime s'étend sur 494 kilomètres, sa superficie est de 65.791 kilomètres carrés ; la population totale est de deux millions d'habitants.

Tout le territoire de la Lettonie ne représente qu'une plaine ininterrompue. Les seules hauteurs, d'ailleurs de peu d'importance, sont situées dans les régions centrales de la Livonie et de la Courlande et dans le sud-est de la Latgalie. Les points les plus élevés de ces hauteurs dépassent à peine 300 mètres au-dessus du niveau de la mer. Toute la plaine zemgaliennne se s'élève guère que de quelques mètres au-dessus du niveau de la mer.

Aux origines de la nation

Sur les vieux Lettons, qui possédaient leur écriture et leur mythologie, régnaient des princes, ducs et rois lettons, qui étaient aussi de puissants chefs d'armée. Ces anciens Lettons entretenaient déjà alors des rapports juridiques internationaux et avaient des traités avec les Kriwitschi (les Russes blancs), les Estoniens et les Suédois de Gothie (Gottland). Ils faisaient aussi des contrats avec les Allemands immigrés au XIII^{me} siècle et qui étaient, au début, de paisibles marchands. Bientôt la situation changea et l'expansion allemande vers l'est s'accrut.

Le peuple letton et ses voisins du sud — les Lithuaniens — appartiennent aux plus anciens peuples européens, car ils se sont installés dans le pays qu'ils habitent maintenant il y a environ 2000 ans. La meilleure preuve de l'origine très ancienne du peuple letton est fournie par la langue lettonne et surtout par la langue lithuanienne, qui lui est étroitement apparentée. Les formes archaïques de la langue et les racines des mots conservées jusqu'à nos jours démontrent que cette langue est très proche de l'ancien sanscrit. Des anciennes tribus lettonno-lithuaniennes, il ne s'est conservé de nos jours que les Lettons et les Lithuaniens, tandis que les Vieux-Prussiens, qui habitaient autrefois la Prusse orientale, ont été assimilés par les Allemands. Outre les Lettons, on trouve en Lettonie d'autres nationalités qui constituent des minorités de langue et de religion ; ce sont les Russes (10 % de la population totale), les juifs (5 %), les Allemands (3 %), les Polonais (3 %). Toutes les minorités jouissent de grandes libertés. Plus des trois quarts des Lettons sont protestants-luthériens ; le reste appartient à l'Eglise catholique-romaine et une part minime à l'Eglise orthodoxe.

La densité de la population lettonne n'est que de 29 habitants par kilomètre carré.

C'est depuis le XII^{me} siècle qu'on trouve des données historiques certaines concernant le peuple letton. Au début du XIII^{me} siècle, arrivèrent à l'embouchure de la Dauvaga, par la voie de la mer, les chevaliers Porte-Glaive, venant d'Allemagne. Ils se mirent à convertir à la foi chrétienne les habitants de l'ancienne Livonie, différentes tribus lettonnes. Les habitants de la Livonie et surtout ceux de la Zemgale se mirent en guerre contre les envahisseurs, et il fallut plus de cent ans avant que toute la Lettonie et l'Estonie, connues dans l'histoire sous le nom de Livonie, fussent entièrement conquises. L'Etat de Livonie eut dès lors des rapports très étroits avec l'Allemagne.

La lutte avec les pays voisins

La Livonie conserva son indépendance durant plusieurs siècles. Alors commença la lutte pour le *Dominiun maris Baltici* entre les voisins de la Livonie, la Russie, la Pologne, la Suède et le Danemark. La Suède était alors une grande puissance qui s'efforçait de conquérir les territoires situés sur les rives orientales de la Baltique ; la Russie et la Pologne tendaient à un accès plus large à la mer. En 1561, le grand-maître de l'ordre de Livonie fit la paix avec la Pologne (traité de paix de Vilna). La Pologne obtint les territoires de la Lettonie situés au nord de la Daugava, c'est-à-dire la Vidzeme avec Riga et la Latgalie, tandis que la Courlande et la Zemgale réunies furent constituées en duché de Courlande dont le grand-maître Kettler lui-même devint le souverain avec le titre de duc de Courlande. Le duché de Courlande, qui était officiellement un Etat vassal de la Pologne, exista de 1561 à 1795. Le règne du duc Jacques de Courlande (XVII^{me} siècle) fut une époque de grande prospérité pour le duché. Non seulement l'agriculture, mais aussi l'industrie, le commerce

et la navigation prirent un essor puissant. Le duché de Courlande possédait même des colonies, telles l'île de Tabago, aux Antilles, et la Gambie, en Afrique. Ainsi, l'une des régions de la Lettonie actuelle a existé autrefois comme Etat indépendant durant plusieurs siècles.

De 1610 à 1721, la Vidzeme (Livonie) et Riga furent soumises à la domination suédoise, tandis que la Latgalie demeura aux mains des Polonais, jusqu'au premier partage de la Pologne, en 1772. La grande guerre du nord entre la Russie et la Suède prit fin en 1721 par le traité de paix de Nystadt, par lequel la Vidzeme et Riga furent attribuées à la Russie. La Latgalie fut annexée par la Russie en 1772 et le duché de Courlande le fut à son tour en 1795, et dès lors tout le territoire habité par les Lettons passa sous la domination russe.

Par l'établissement du pouvoir des Chevaliers allemands, le peuple letton perdit petit à petit non seulement l'indépendance et la liberté, mais aussi la propriété de la terre natale et tous les droits, de manière qu'il fut finalement réduit en servage. Ce n'est qu'à l'époque de la domination suédoise que le peuple letton respira un peu plus librement, mais néanmoins la noblesse balte lutta toujours par tous les moyens contre les tentatives d'améliorer les conditions du peuple letton. L'abolition du servage, en 1818 et 1819, par le tsar Alexandre I^{er} de Russie, fut comme un écho lointain de la Révolution française. Mais les paysans libérés du servage ne reçurent ni la terre, ni le droit d'en acquérir, ni même le droit de changer de domicile et d'aller habiter les villes ou une autre commune rurale.

L'éveil du sentiment national

Ce n'est que dans la seconde moitié du XIX^{me} siècle que les paysans reçurent le droit de devenir propriétaires fonciers, ainsi que le droit de changer de domicile et d'aller habiter la ville ou une autre localité à la campagne. Une ère nouvelle commença dans l'histoire du peuple letton. L'instruction se répandit rapidement. Le sentiment national se réveilla. Les chefs intellectuels du peuple travaillèrent à l'édition d'œuvres littéraires, scientifiques, économiques, à la publication de journaux et de revues, à la formation de la conscience nationale, à la propagation de l'instruction et des connaissances pratiques. Un quart de siècle suffit pour créer dans les villes une classe intellectuelle lettonne. Le gouvernement tsariste et la noblesse balte s'efforçaient de maintenir le peuple dans un état d'infériorité. Le mécontentement se fit jour à plusieurs reprises par des émeutes paysannes ; mais c'est à la révolution de 1905 qu'il se manifesta. Les troupes du tsar et la noblesse balte noyèrent la révolution dans le sang. Mais l'ordre, rétabli par la force brutale, ne pouvait pas être de longue durée : le peuple letton était mûr pour l'indépendance.

La Lettonie et la grande guerre

La grande guerre fut pour la Lettonie une terrible épreuve. Malgré la fidélité que le peuple letton conserva au gouvernement tsariste en se jetant dans la lutte contre les ennemis de la Russie et en donnant pour la cause des Alliés les vies des meilleurs de ses enfants, le gouvernement russe n'accorda qu'une attention secondaire à la défense de la terre lettonne. Ainsi, l'armée allemande put occuper dès 1915 l'ouest de la Courlande et Liepaja (Libau) sans résistance sérieuse de la part des Russes, car, à la première avance de l'ennemi, l'armée du tsar recula en incendiant les fermes et dévastant les récoltes. Le peuple letton fut contraint de quitter ses foyers et de s'en aller à l'intérieur de la Russie. Ses représentants adressèrent au gouvernement russe la requête d'autoriser la création de corps de troupes lettonnes nationales, à qui on confierait la défense d'une partie du front traversant la Lettonie. Cette autorisation ne fut accordée qu'après une attente prolongée, en 1915. Les régiments lettons ainsi fondés brillèrent par leur courage, leur abnégation et leur héroïsme. Ils parvinrent à arrêter la marche victorieuse de l'armée allemande pour deux ans dans la plaine zemgaliennne, à une distance de quelques dizaines de kilomètres de Riga.

L'armée allemande n'occupa Riga qu'en 1917, alors que l'armée russe était déjà complètement désorganisée. Les Russes, démoralisés, reculèrent en pillant et incendiant sur leur passage les fermes et les maisons, et les troupes allemandes entrèrent en Livonie et en Latgalie. Le peuple letton fut abandonné aux mains de l'ennemi. Alors, ce ne fut pas seulement la volonté d'indépendance, mais l'instinct de la conservation qui poussa les Lettons à fonder une nouvelle armée nationale.

L'indépendance

Une partie de la nation lettonne, qui avait quitté la Courlande et la Zemgale, occupées par les Allemands, pour aller se réfugier à l'intérieur de la Russie, avait élu des représentants qui se constituèrent à Saint-Petersbourg, en conseil national provisoire des Lettons. Les délégués de ce conseil entamèrent les premières négociations diplomatiques avec les représentants de l'Entente à Saint-Petersbourg et à Vologda, en leur exposant le désir du peuple letton de fonder un Etat indépendant. D'une manière analogue, dans les régions de la Lettonie occupées par les Allemands et à Riga était déjà organisé le Bloc national letton, lequel, de concert avec le Conseil national provisoire,

proclama l'indépendance de la Lettonie le 18 novembre 1918.

Le gouvernement du jeune Etat ainsi fondé avait une tâche très difficile : en premier lieu, il s'agissait de libérer le territoire de la Lettonie des troupes russes bolchéviques et de l'armée mixte russo-allemande rassemblée et dirigée par l'aventurier Bremont-Awalof, qui avait établi ses quartiers en Zemgale. Les troupes nationales lettonnes, sans habillement convenable et sans armement tant soit peu satisfaisant, chassèrent de la Zemgale et de la Courlande, au cours de l'automne 1919, après des batailles sanglantes, les troupes bien armées de l'aventurier Bermont-Awalof. La Latgalie fut libérée à son tour de l'occupation des troupes bolchéviques et, le 15 juin 1920, la Lettonie conclut la paix avec l'Allemagne, puis le 11 août, avec la Russie. Le moment était venu où, après plusieurs siècles de domination étrangère, la Lettonie était de nouveau libre et indépendante.

En 1920, se réunit l'Assemblée constituante, élue par toute la nation. Elle vota et promulgua les lois fondamentales de la République de Lettonie. La Lettonie est une République démocratique dans laquelle le pouvoir souverain appartient au peuple letton. La Saeima (Parlement) est élue au suffrage direct, général, proportionnel et secret.

L'un des travaux les plus importants de l'Assemblée constituante fut la réforme agraire. Jusqu'à la fondation de la République de Lettonie indépendante, plus de la moitié de la terre appartenait aux grands propriétaires fonciers qui étaient les barons balto-allemands, qui d'habitude affermaient le sol aux paysans ou laissaient la terre tout simplement en friche. Toutes les terres des domaines nobles passèrent au « Fonds des terres de l'Etat » et furent réparties par la suite à tous ceux qui désiraient et pouvaient s'occuper d'agriculture. Ainsi furent fondées environ 62.000 fermes nouvelles d'une étendue moyenne de 20 ha. Le grand désir traditionnel et héréditaire du peuple letton « d'avoir son lopin de sol natal bien à soi » se trouva ainsi satisfait, tout en créant une classe sociale de nouveaux fermiers, rempart inexpugnable contre les idées de subversion économique, sociale et politique. La majorité des barons baltes, anciens propriétaires des domaines nobles, s'était enfuie en Allemagne. La loi agraire stipulait d'ailleurs que les anciens propriétaires des domaines nobles gardaient le siège central de leurs seigneuries, avec 50 ha. de terres.

L'état social et économique

Le peuple letton est un peuple d'agriculteurs. Le Letton est fortement individualiste et n'habite pas des villages, comme c'est le cas à la campagne dans beaucoup de pays, mais des fermes isolées. Les quinze années d'indépendance ont suffi non seulement pour refaire les fermes détruites pendant la guerre, mais pour construire des centaines de milliers de maisons nouvelles et pour mettre sur pied les nouvelles fermes créées par la réforme agraire.

Il y avait, avant la guerre, en Lettonie, surtout à Riga et à Liepaja, une industrie très puissante. Au début de la guerre, le gouvernement russe, craignant une invasion allemande, ordonna d'évacuer les machines de toutes les usines vers la Russie centrale. Ainsi, partirent de Riga plus de 30.000 wagons de machines et de matériel industriel, qui, pour la plupart, furent perdus ou détériorés en Russie.

Au moment de la fondation de la Lettonie indépendante, l'industrie du pays se trouvait donc détruite : des usines, il ne restait plus que les murs des bâtiments vides, les machines avaient été enlevées et les ouvriers dispersés partout en Russie. Après le traité de paix, le gouvernement soviétique ne rendit qu'environ 300 wagons de machines industrielles. Néanmoins, la Lettonie a reconstruit son industrie en adaptant la production aux besoins du marché intérieur.

Les grandes entreprises industrielles de l'avant-guerre ont cédé la place aux petites et moyennes entreprises. La crise économique mondiale n'a pas manqué d'atteindre très durement le commerce extérieur de la Lettonie, mais la balance du commerce a été active l'année dernière et elle le sera aussi cette année.

L'unité monétaire de la Lettonie est le lats-or, qui a la même valeur que le franc-or (franc suisse). Il contient 10/31 de gramme d'or au titre de 900 millièmes. Malgré la crise économique, la Lettonie a une monnaie stable.

La fortune nationale lettonne se monte à quelque 6 milliards de lats ; les dettes extérieures à 100 millions de lats, soit 50 lats par tête de population.

Au moment de la fondation de la Lettonie indépendante, il y avait au sein du peuple letton un nombre suffisant d'hommes d'Etat éprouvés et de spécialistes de diverses professions pour confier la direction des institutions de l'Etat à des mains qualifiées.

Le gouvernement letton a élargi dans une mesure considérable le réseau des écoles primaires, secondaires et professionnelles. La Lettonie possède actuellement une université, qui a onze facultés, tant de lettres que de sciences. De plus, il y a à Riga un conservatoire de musique et une académie des beaux-arts. Le nombre des étudiants et des étudiantes fréquentant les écoles supérieures de la Lettonie est d'environ 9000. Outre les écoles d'enseignement général, il y a en Lettonie encore beaucoup d'écoles professionnelles, parmi lesquelles les écoles d'agriculture, primaires et secondaires, tiennent la première place ; puis viennent les écoles techniques, les écoles des arts et métiers et autres.

La presse joue un très grand rôle dans la vie

du peuple letton. Dans les campagnes, on ne trouve pas une ferme où l'on ne lise pas au moins un journal quotidien.

La Lettonie pacifique

Les frontières territoriales de la Lettonie coïncident avec la frontière ethnographique des régions habitées par le peuple letton, et pour cette raison, la Lettonie n'a aucune prétention territoriale envers ses voisins. La Lettonie a toujours désiré vivre en paix et en amitié avec tous les pays et surtout avec ses voisins immédiats, ce à quoi elle a réussi jusqu'à présent.

L'idée directrice de la politique étrangère de la Lettonie est la création d'une Union Baltique, comprenant en premier lieu la Lettonie, l'Estonie et la Lituanie, dont la réalisation permettrait de mieux garantir leur indépendance politique et économique.

La Lettonie a toujours prouvé son amour de la paix dans toutes les négociations diplomatiques avec ses voisins et aussi par sa collaboration avec tous les pays du monde au sein de la Société des Nations, dont elle est membre depuis 1921.

RADIO

Dimanche, 19 novembre

Radio-Suisse romande

11 h., gramo-concert. 12 h. 40, gramo-concert. 14 h. 30 (de Zurich), match de football Suisse-Allemagne. 18 h., concert par le petit orchestre Radio-Lausanne. 19 h. 30, Le dimanche sportif, par M. Abel Vaucher. 20 h. (de Vienne), musique populaire autrichienne. 21 h. 15 (de Lausanne), récital de violon et piano.

Radio-Suisse allemande

10 h. 45, concert par le chœur d'hommes de Berne. 12 h., concert. 12 h. 40, concert par l'Orchestre Radio-Suisse allemande. 14 h. 30, reportage du match de football de Zurich. 18 h. 30, Le moyen âge et la Renaissance littéraire en France, causerie par Mlle Herking. 19 h. 20, concert par l'Orchestre Radio-Suisse allemande. 20 h. 15, concert spirituel. 21 h. 50, concert du soir.

Radio-Suisse italienne

12 h. 5, concert par le Radio-Orchestre. 16 h., concert populaire. 20 h., causerie. 20 h. 30, retransmission de Turin.

Stations étrangères

Hilversum, 15 h. 10, concert. Vienne, 15 h. 30, musique de chambre. Paris P. T. T., Strasbourg, 16 h., concert. Lyon (la Doua), 17 h. 45, festival Duparc-Fauré. Londres (Daventry), 18 h. 45, musique de chambre. Tour Eiffel, 20 h. 30, Radio-théâtre. Radio-Paris, 21 h., cirque Radio-Paris. 21 h. 45, opérette. Strasbourg, 21 h. 30, comédie musicale.

Télédiffusion

6 h. 35-8 h. 15, Hambourg, concert du port. 14 h. 14 h. 30, Paris P. T. T., concert. 17 h.-18 h., Berne, concert. 22 h. 15-24 h., Paris P. T. T., théâtre.

Lundi, 20 novembre

Radio-Suisse romande

7 h., leçon de gymnastique. 12 h. 40, gramo-concert. 13 h. 10, gramo-concert. 18 h., Métallurgie, deuxième leçon par M. Camille Cuendet, de Lausanne. 18 h. 30, séance récréative pour les enfants. 18 h. 55, leçon d'italien. L'actualité pittoresque. 20 h., Fantaisies humoristiques, par M. Jean Peitrequin, journaliste. 20 h. 30, concert symphonique, par l'Orchestre de la Suisse romande, sous la direction de M. Ansermet.

Radio-Suisse allemande

12 h. 40, concert récréatif populaire (gramo). 15 h. 50, concert par l'Orchestre Radio-Suisse allemande. 21 h. 10, concert par le même orchestre.

Radio-Suisse italienne

12 h. 30, disques. 20 h. 25, retransmission de Lausanne. 21 h. 30, variétés.

Stations étrangères

Königswusterhausen, 21 h., concert. Munich, 20 h., concert récréatif. Leipzig, 20 h., musique variée. Heilsberg, 20 h. 35, concert par le petit orchestre de la station. Londres (Daventry), 21 h., récital de flûte. Vienne, 19 h. 35, concert militaire. 21 h., concert symphonique. Radio-Paris, 13 h., musique militaire enregistrée. 21 h., Les contes d'Hoffmann, opéra-comique d'Offenbach. Strasbourg, 21 h. 30, L'enfance du Christ, oratorio pour soli, chœurs et orchestre. Radio-Luxembourg, 20 h., concert varié.

Télédiffusion (réseau de Sottens)

10 h. 10 à 11 h. 25, Stuttgart, concert d'orgues. 11 h. 30 à 12 h. 28, Strasbourg, concert. 14 h. à 15 h., Lyon (la Doua), disques. 15 h. 30 à 15 h. 58, Zurich, concert. 22 h. 30 à 23 h. 20, Lyon-la-Doua, concert d'orchestre de chambre avec le concours du Trigtintnor instrumental lyonnais.

Un palais de la radio américaine

La nouvelle construction de la National Broad-

casting Corporation, l'un des plus grands gratte-ciel, a été inaugurée hier vendredi, à New-York; 22,000 personnes pourront y prendre place. Le bâtiment a 270 m. environ de hauteur. Il contient, en outre, la plus grande salle de concert du monde.

Advertisement for 'Suchard' chocolate. Includes text: 'Dans l'incertitude de savoir ce qui fera plaisir: «CENTENAIRE SUCHARD», le véritable chocolat pure crème viendra à votre secours en toute circonstance.' and 'Suchard CENTENAIRE le fin Chocolat pure crème des grandes occasions.'

Advertisement for J. Bongard-Ansermot. Includes text: 'RADIO nouveauté', 'A notre stand de la Grenette, vous verrez 4 merveilles de la technique moderne...', 'les nouveaux PHILIPS Superinductance', 'le matériel KAPA synonyme de réception sans parasites', 'L'antenne HELVETIC synonyme d'élévation', 'un CINE-SONORE portable, le clou de l'exposition.', 'Se recommande J. Bongard - Ansermot', 'Fribourg Avenue des Alpes, 9', 'Maison concessionnée dirigée par un technicien diplômé'

Advertisement for 'Les Spécialités du Buffet du 20 au 26 novembre'. Includes menu: 'Lundi: La saucisse Grillée et atriaux au risotto 3.-', 'Mardi: L'Ossu Bucco à l'Italienne 3.-', 'Mercredi: Le perdreau frais aux choux 4.-', 'Jeudi: La côte de veau aux primeurs 3.50', 'Vendredi: La raie au beurre noisette 3.-', 'Samedi: Le foie gras extra s./toast 3.-', 'Dimanche: Le demi-poulet aux champignons 3.-', 'l'Apéritif du Buffet 6 Huîtres, 1 verre de vin 1.50', 'Le FOIE gras des gourmets 1.-', '1er étage: BAR-BUVETTE FRIBOURG Chs. MAYER.'

Advertisement for RECROTZON. Includes text: 'RECROTZON à l'Hôtel Central, GUIN BONNE MUSIQUE 15379', 'ESCARGOTS à la Bourguignonne, chaque jour frais. Au Coq d'Or, Pérolles, 17', 'Téléphone 1554. On porte à domicile.', 'A VENDRE On demande à louer, éventuellement on achèterait bon café bien situé. Offres avec prix et conditions sous chiffres B 12882 L, à Publicitas, Lausanne.'

Advertisement for a pocket watch. Includes text: 'Pour Fr. 15.- (Prix de fabrication)', 'Vous obtenez une superbe montre de poche pour homme, mouvement ancre, 15 rubis, très soigné, d'une marche irréprochable. Nombreuses attestations. Affaire de confiance. — Toute garantie. — Découpez le bulletin de commande ci-dessous que vous enverrez dûment rempli à CASE POSTALE 22686, DELEMONT (J. B.)', 'BULLETIN DE COMMANDE', 'Veuillez m'envoyer contre remboursement... montre... de poche à Fr. 15.- pièce.', 'Adresse exacte: ...'

Advertisement for insurance. Includes text: 'Votre famille court un danger !!!', 'celui de perdre la sécurité que représente pour elle votre capacité de travail. Garantissez-la contre les risques d'une mort prématurée en souscrivant une assurance sur la vie auprès de notre Société.', 'ASSURANCE POPULAIRE DE LA SOCIETE SUISSE D'ASSURANCES GENERALES SUR LA VIE HUMAINE. ZURICH', 'Fondée en 1857 Tous les bénéficiaires aux assurés', 'AGENCE PRINCIPALE: A. MONFERINI, BULLE (Nouvel immeuble) Téléphone: 72.', 'Inspecteurs: Joseph Deiss, Pérolles, 20, Fribourg. Joseph Oberson, rue Locarno, 5, Fribourg. Louis Yerly, Ependes.'

Advertisement for Electrolux vacuum cleaners. Includes text: 'Sans bruit', 'vous assurerez l'entretien parfait de votre home. Cessez donc le vacarme produit par les ustensiles de nettoyage surannés, tels que la tapette, les brosses, les aspirateurs démodés et bruyants! C'est beaucoup de bruit pour peu de travail!', 'Electrolux', 'APPAREIL d'HYGIÈNE ET ASPIRATEUR est le seul appareil capable de combattre et de détruire efficacement la poussière et ses dangers. Chacun connaît aujourd'hui les 7 avantages qui lui sont propres:', '1. Il est silencieux. 2. Il détruit les mites et leurs œufs. 3. Il aspire sans peine tous les fils et cheveux reposant sur les tapis. 4. Il assainit l'atmosphère des chambres, l'air étant purifié par son tampon-filtre. 5. Il ne détériore pas les tapis par battage ou brossage, mais 6. Il les nettoie par ses 2000 litres d'air aspirés à la minute. 7. Il redonne l'éclat aux tapis ternis.', '65,000 clients suisses en sont enchantés Les vieux aspirateurs démodés de toutes marques sont repris à des conditions avantageuses pour vous.', 'Electrosig S.A.', 'Lausanne 2, rue de la Paix Tel. 28.716 Bern Spitalgasse, 27 Tél. 34.794 Zürich Schmidhof Tel. 52.756', 'A NOS CLIENTS: Notre spécialiste pour aspirateurs Electrolux est actuellement à Fribourg. Si vous avez un renseignement à demander, éventuellement au sujet d'une réparation, veuillez lui donner un coup de téléphone entre 12-14 h., au No 13.19. Adresse: Monsieur Ch. Dinner, Pension Brulhart, Pérolles 24.'

Advertisement for TELEFUNKEN. Includes text: 'Pour jouir pleinement de la radio un TELEFUNKEN', 'Doute... et certitude!... On dit que la mappemonde N'est pas parfaitement ronde. Ce qu'on peut dire parfaitement, c'est le fameux « Diablerets ».'



La Société cantonale des maîtres-bouchers fait part du décès de
Monsieur Joseph PERRIARD
 maître-boucher, à Guin,
 membre actif

L'enterrement aura lieu dimanche, 19 novembre, à 10 h. 1/2, à l'église paroissiale de Guin.



L'office d'anniversaire pour le repos de l'âme de
Monsieur Pierre PERROULAZ
 aura lieu lundi, 20 novembre, à 9 h. 1/2, à Villars-s.-Glâne.

CINEMA ROYAL

Ce soir, à 20 h. 30
 Demain : Matinée à 15 heures.
 Soirée à 20 h. 30.
 LE CÉLÈBRE OPÉRA-COMIQUE
 DE PUCCINI
MADAME BUTTERFLY

100 % parlant français
 Ce film révèle à nos yeux toute la magie de l'Orient. MADAME BUTTERFLY a passé au grand Cinéma Paramount avec un brillant succès.
 Réservez vos places à temps !
Tél. 7.14

RECROTZON TAVEL

Dimanche, 19 novembre
 ORCHESTRE
 Invitation cordiale. 15398
HOTEL TAVERNA
AUBERGE SAINT-MARTIN
 Les familles Wæber.

Cours d'italien

Sous les auspices de la société italienne « Dante Alighieri » seront donnés, à partir de **lundi, 27 novembre, à 20 heures,**
des cours de langue italienne pour adultes
 Les cours auront lieu au premier étage du Café Populaire, rue de l'Université, N° 9, tous les lundis, de 20 à 22 heures.
 Taxe d'inscription : Fr. 5.—. Matériel scolaire gratuit. On peut s'inscrire d'avance auprès de M. A. Camarda, Pérolles, 12.

ON DEMANDE une Jeune fille

connaissant le service, pour le restaurant et les chambres, et une bonne à tout faire, sachant faire la cuisine.
 Faire offres avec certificats, photo et numéro du téléphone à l'Hôtel de la Poste, SAINT-AUBIN (Neuchâtel). Tél. 81.034.

Imprimerie Saint-Paul

Impressions en tous genres Statuts

ANGLAIS

par Anglaise expérimentée. Méthode rapide et sérieuse. 41252
 S'adresser à Pérolles, 20, 6me, à gauche.

A LOUER

route de Bellevue, à proximité du Pont de Zähringen No 33, un appartement réparé à neuf de 3 chambres et mansardes avec tout confort, éventuellement garage. A la même adresse, un grand local pour atelier, dépôt, etc. — S'adresser à F. Spielmann, géant, Fribourg. Tél. 6.65.

Consultation gratuite

La beauté de la femme dépend non seulement de la santé et de l'épiderme, mais surtout des produits de beauté qu'elle emploie; une consultation d'une spécialiste s'impose.

gratuitement ANTOINE
 le spécialiste parisien en soins de beauté, a détaché une de ses meilleures spécialistes pour le lundi 20 et le mardi 21 et mercredi 22 novembre, chez

KLEIN

Parfumerie et Salon de coiffure
 En face de la gare, à Fribourg.
 Allez, Madame, la consulter. Gratuitement, elle procédera à un examen très attentif de votre épiderme, pour vous prescrire ensuite le traitement scientifique approprié qui mettra en pleine valeur et conservera votre beauté.



Madame Louise Vonlanthen, sage-femme; Madame Jeanne Vonlanthen-Page et ses enfants: Léon et Marguerite; Mademoiselle Blandine Python; Monsieur Albert Python et sa famille; Madame Kolly-Python et sa famille; les familles Vonlanthen, Roubaty, Hayoz, Broillet, Comte, Piller, Seydoux, Page; Monsieur Maurice Riedy; font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Marie PYTHON-PAGE

leur chère fille, belle-sœur, tante et parente, décédée le 17 novembre, dans sa 58^{me} année, munie des secours de la religion.
 L'office d'enterrement aura lieu lundi, 20 novembre, à 10 heures, à la cathédrale de Saint-Nicolas.
 Départ du domicile mortuaire: rue de Lausanne, 50, à 9 h. 3/4.
 Cet avis tient lieu de faire part.



L'« Avenir », société de secours en cas de maladie fait part du décès de
Madame PYTHON-PAGE
 membre actif
 L'office d'enterrement aura lieu le 20 novembre, à 10 heures, à Saint-Nicolas.
 Domicile mortuaire: rue de Lausanne, 50.



Monsieur et Madame Gaston Delley et leurs enfants: Edith et Paul, ainsi que les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur chère petite fille

SIMONE

enlevée à leur tendre affection à l'âge de 12 ans.
 L'enterrement aura lieu dimanche, 19 novembre, à 2 h. 1/4.
 Départ du domicile mortuaire: rue du Tilleul, 157, à 2 h. 1/4.
 La messe de sépulture aura lieu lundi, 20 novembre, à 8 h. 1/2, à la cathédrale de Saint-Nicolas.



La Société suisse des voyageurs de commerce, section de Fribourg prie ses membres d'assister à l'enterrement de la fille de leur collègue

Mademoiselle Simone DELLEY

Départ du domicile mortuaire: dimanche, 19 novembre, à 2 h. 1/4.



La Société des Cafetiers de la ville de Fribourg fait part de la mort de

Mademoiselle Simone DELLEY

filie de son dévoué président.
 L'enterrement aura lieu dimanche, 19 novembre, à 2 h. 1/4.
 Les membres sont priés d'y assister.

CAPITALE

Mardi 21, Mercredi 22 et Jeudi 23 nov.
 SUR NOTRE SCÈNE
LES BLUE - JAZZ - LADIES
 L'orchestre SELINSKY (12 dames)
 Le plus grand succès actuel de l'Europe
Téléph. 1300

Faites confiance

à un spécialiste et vous éviterez toute surprise.
JOS. RUEFF Fribourg
 Rue de Lausanne, 37 Maison mi-gros vous répare montres, pendules, réveils.
 Travail garanti. Prix modéré.

Allô! Allô! Le grand CONCOURS DE QUILLES

organisé par le Mænnerchor Freiburg commencera samedi, le 25 novembre, au

Café Richemont



Nous sommes au seuil d'un hiver rigoureux!

L'hiver, l'ennemi des faibles et des malades, frappe de nouveau à notre porte.

Pour les enfants chétifs surtout, la saison froide est une dure épreuve que bien peu d'entre eux bravent victorieusement. Le moment est donc venu de leur faire faire une cure de Jemalt.

Le Jemalt est composé d'extrait de malt Wænder et de 30% d'huile de foie de morue norvégienne désodorisée et solidifiée. Plus qu'aucun autre produit, le Jemalt augmente la force de résistance de l'enfant envers les maladies dues à la mauvaise saison.

Le soin de veiller sur la santé de ses élèves est une des plus nobles tâches de l'instituteur. C'est lui qui, avec les parents, remarque le premier si un enfant montre moins d'entrain au travail, s'il est flegmatique et ne se mêle pas aux jeux de ses camarades. Ce sont autant de signes que sa santé cloche. Une cure de Jemalt s'impose. Dans la plupart des cas, le Jemalt améliore la santé de l'enfant et celui-ci, comme ses parents, seront reconnaissants au maître de leur avoir recommandé le Jemalt.

Nous enverrons volontiers des échantillons de notre Jemalt et de la littérature aux personnes qui ne connaissent pas encore le produit.

Dr. A. WANDER S. A., BERNE

(A découper)



Dr. A. Wander S. A., Berne
 Veuillez m'adresser un échantillon gratuit de JEMALT.
 J'ajoute 20 cts. en timbres-poste pour les frais de port.
 Nom:
 Rue: B. 2.
 Lieu:

Sans le goût désagréable, ni la forme huileuse de l'huile de foie de morue!

J 22

A VENDRE

à Bellevue, Fribourg, une jolie maison avec 3 logements, jardin et poulailler. Très favorables conditions de paiement.
 S'adresser à Maurice Vonlanthen, Hôtel, Saint-Antoine. 15361

A LOUER

aux Daillettes, joli appartement de 2 chambres et cuisine, véranda fermée. Confort, 65 fr. 15390
 S'adresser: Vignettaz, 23.

Dimanche, le 19 novembre

CASSÉE-CONCERT

au café de l'Union, Montagny-la-Ville

Invitation cordiale. 15392
 Le tenancier.

On demande à acheter BONNES POMMES DE TERRE non triées, pour fourrager. 15393
 S'adresser: Grünig, hôtel du Moléson, Fribourg.

JEUNE FILLE

28 ans, sachant faire la cuisine seule et connaissant le ménage, cherche place dans cure. Certificats à disposition.
 S'adresser sous chiffres P 41250 F, à Publicitas, Fribourg.

Vente de bois

L'Hôpital des Bourgeois de Fribourg vendra en mises publiques:
 le **lundi, 20 novembre, à Piamont: 51** tas de bois sec et 16 moules de sapin sec. Rendez-vous à 13 h. 30 au haut de Seedorf;
 le **vendredi 24 novembre, à Courtepin-La Corbaz: 15** tas d'échafaudage et de clôture, 35 tas de bois sec et d'éclaircies, 3 tas de rondins et quelques moules de bois sec sapin et hêtre. — Rendez-vous à 13 h. 30 à la Gottalaz, 15202 P. Vonderweid.

MUSIQUE

VIOLONS

ACCORDEONS

GRAMMO

DISQUES

L. Schorro

Arcades de la Gare Fribourg

Machine DUBIED

80x32, neuve, à vendre cause santé. 12787 L.
 Ecrire: A. D. Poste restante Ouest, Lausanne.

IMMEUBLE

LOCATIF D'ANGLE

à vendre, avec une première hypothèque. Belle situation, confort moderne, loyers très avantageux. Somme à verser de Fr. 80,000.— à 160,000.— avec ou sans second rang. — S'adresser: Régie Barraud et Grasset, 8, rue du Vieux Collège, à Genève.

Vélos

Réparations et revisions soignées et bon marché pendant la mauvaise saison. Pneus Michelin Fr. 3.50. Tous accessoires et fournitures pour cycles et autos.

DALER frères,

L'Hôpital des Bourgeois d'échafaudages et de clô. fille 17 ans (2 ans école) Route Neuve, 4, derrière le grand Café Continental.

IMMEUBLE

avec commerce A vendre, dans le district de la Veveyse, affaire des plus intéressantes, pour une personne voulant exploiter un magasin, sans connaissances spéciales et disposant de Fr. 10,000.- comptant. Immeuble en parfait état et dans très belle situation. Pour tous renseignements, écrire sous chiffres P 1203-12 L, à Publicitas, Lausanne.

On demande

pour Noël, un fort

Domestique

de campagne, âgé de 19 à 35 ans, sachant traire et conduire les chevaux. S'adresser chez Vorlet François, Praratoud, près Surpierre. 15349

On cherche une

Jeune fille

de 18 à 20 ans, sérieuse et de toute confiance, pour aider dans les travaux du ménage. Bons traitements. 15394
 S'adr.: Mme Jacob

GRANDE CHARCUTERIE PAYERNOISE S. A.

Pérolles 8
 Lard maigre, bajoue, jambon fumé
 Expédition. J. GODEL, géant Service à domicile.
 Téléphone 14.69

ON DEMANDE
jeune fille
comme aide de cuisine.
Occasion d'apprendre le français.
2635
Pension Pellegrini,
Billodes 21, Le Locle.

Occasion

A vendre un grand pupitre debout en excellent état.
S'adresser à **Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 15376 F.**

SOUSSION

Le « **Marienheim** », à Fribourg, met en soumission les travaux de **drainage** de la « **Hattenbergmatte** » (1260 m. de fossés de drainage). Le plan et les conditions peuvent être consultés au bureau N° 37 de la Chancellerie d'Etat et les offres sont à adresser au **Marienheim jusqu'au 25 novembre 1933.** Pour le même délai, la fourniture de **4200 drains** de 8-20 cm. est mise au concours.

BONNE MUSIQUE

à
'Hôtel „Bellevue” Fribourg

DIMANCHE, LE 19 NOVEMBRE

INVITATION CORDIALE
76-201

Famille **WIDER.**

VISITEZ LUNDI

20 novembre 1933
de 14 à 18 heures

Hôtel Suisse

FRIBOURG

les fourrures garanties

Schmid Fils, Fourreurs

Neuchâtel

EXCEPTIONNEL, mais PRESSANT

A vendre, pour cause de départ

1 Moto A. J. S. 250 cm³

en très bon état

pour **Fr. 260.—** seulement

S'adresser à

Eichenberger frères S. A.
Place de la Gare **FRIBOURG**



Le Bouilleur électrique

ZENT

vous procure l'eau chaude bon marché, automatiquement et sans bruit.

ZENT garantit qualité

Tous renseignements par les bureaux des 2780 B

Entreprises Electriques
Fribourgeoises

VENTE DE BOIS

Le Conseil communal de **Neyruz** met en vente par voie de soumission :

- a) 70 épécas cubant environ 130 m³ sur pied, division 3, forêt du Grand-Bois ;
- b) 30 épécas cubant environ 30 m³ préparés dans la forêt susdite, division 2.

Pour voir les bois, s'adresser au forestier communal. Prendre connaissance des conditions et adresser les soumissions à M. le Syndic, jusqu'au **lundi, 27 novembre, à 17 heures.**

15375

LE CONSEIL COMMUNAL.



CASSÉE-CONCERT

Dimanche, le 19 novembre

à l'auberge de **COURNILLENS**

Invitation cordiale.

15389

L'aubergiste.



Il a le sourire . . .

car il sera certainement reçu les bras ouverts par sa femme. Il lui rapporte tout un assortiment de savons de toilette et de ménage et des boîtes de **VIM!** Et quand elle s'informerait du prix, elle n'en croira pas ses oreilles . . . Inouï, ces **SERIES SUNLIGHT** à 2 francs (valeur Frs. 3.—), tout y est pourtant de première qualité. Comment ne pas en profiter !

Séries Sunlight toujours avantageuses!

En vente dans tous les bons magasins.

Au PAFUET

Dimanche, le 19 novembre

Cassée

Invitation cordiale

15380

LE TENANCIER.

Liquidation totale

pour cause de cessation de commerce
Fr. BOPP,

Ameublements, Fribourg, rue du Tir, 8

Fiancés : Encore quelques chambres à coucher modernes en noyer poli.

PRIX SANS CONCURRENCE.

Seulement pour peu de temps encore.

PROFITEZ!

2-44

Pinte de l'Union, Farvagny

Dimanche, 19 novembre

CASSÉE

BONNE MUSIQUE

Invitation cordiale

15382

LE TENANCIER.

Importante maison de vins

Demande **voyageur, AU COURANT DE LA BRANCHE**, pour visiter la clientèle particulière du canton, si possible sachant conduire auto ou moto. Maison introduite depuis longue date. Fixe et commission.

Faire offres écrites, avec certificats, à **Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 15341 F.**

RECROTZON

avec

BONNE MUSIQUE

aux **Bains de GARMISWIL**

Dimanche, le 19 novembre

MUSIQUE JAZZBAND — AUTO-TAXI

Entrée libre Pas de rubans

INVITATION CORDIALE :

76-200

Famille **Grossrieder-Gobet.**

Vente juridique d'un pâturage

L'Office des poursuites de la Gruyère vendra **mardi 21 novembre 1933, à 2 h. du jour, à son bureau, les immeubles art. 418, 419 de la commune de CERNIAT**, comprenant **chalet et estivage de 47 poses 140 perches, la RESCHERA** appartenant à **M^{me} Adolphina Schwallier** née **Sturny, à Burgbühl, Saint-Antoine.**

La vente aura lieu à tout prix.

Entreprise importante, absolument solide, ayant grandes possibilités de placement pour son article d'usage courant,

cherche représentant cantonal

pour tous les cantons, sauf Bâle-Ville et Bâle-Campagne. MM. absolument sérieux, capables et travailleurs, disposant de capitaux, de références de 1^{er} ordre, sont priés de faire des offres en joignant **curriculum vitae** et indiquant situation de fortune, sous chiffres **C 10835 Z**, à **Publicitas, Zurich.**

AUBERGE des TROIS-ROIS Estavayer-le-Gibloux

DIMANCHE, 19 NOVEMBRE

CASSÉE

Musique de bénédiction

Invitation cordiale

15374

LE TENANCIER.

Vente de bétail et chédail

Le soussigné exposera aux enchères publiques, devant le domicile d'**Alphonse Minguely, à Cournillens, lundi, 20 novembre, à 13 heures :** 1 vache prête au veau, 2 vaches vèlées, 3 génisses de 18 mois et 1 veau de l'année, 3 chars à pont, 1 à l'état neuf, 1 char à ressorts, 1 caisse à purin, 1 caisse à gravier, 1 petit char à lait, 1 charrette à deux roues, 1 charrue Brabant, 2 herbes, 1 faucheuse, 1 faneuse, 2 colliers de chevaux et 2 de vaches, 2 armoires, 1 banc de menuiserie et divers outils trop longs à détailler.

Paiement comptant.

15369

L'exposant :

Brühlhart Albert, tuteur.



Entre vite

à circuits "Super-Inductance" lampes : 2 HF, 1 détectrice, 1 pentode, Ebénisterie en arbolite.



Je ne veux pas laisser la porte ouverte car les bruits de l'escalier me dérangent. J'ai maintenant mon **Philips 834.** Viens l'écouter : c'est pur, c'est musical. Vous aussi, demandez-nous une démonstration gratuite du **834 Philips**, un poste à "Super-Inductance", au prix d'un poste ordinaire.

PHILIPS 834
à "Super-Inductance"

J. Bongard-Ansermot

Téléphone 11.62

FRIBOURG Av. des Alpes, 9

Maison concessionnée, dirigée par un technicien diplômé.

DIMANCHE, 19 NOVEMBRE

GROLLEY

CASSÉE - CONCERT

Invitation cordiale :

15355

LE TENANCIER.

Vente de bois

Lundi, 27 novembre, dans la forêt cantonale de **Belfaux**, vente de : 10 m³ billons et charpente, 23 moules sapin sec, 7 moules hêtre, 1500 fagots refendus, sapin et hêtre, 4 tas de lattes. 15330

Rendez-vous, à 9 h., à la cabane.

L'inspecteur des forêts du II^{me} arrondissement : **J. JUNGO.**

DIMANCHE, LE 19 NOVEMBRE

KAFFEETRINKET avec CONCERT AU BUFFET DE LA GARE de COURTEPIN

INVITATION CORDIALE

15372

Famille **IMHOF.**

8 fr. 50 seulement!!!

Automobilistes... Ouvriers... Ménagers économistes... Officiers... tout le monde qui a vu une de nos couvertures laine ALPINA (1 m. 50 sur 2 m. 05) emporte vite cette occasion pendant qu'il est temps. Nous expédions contre remboursement sur simple demande par carte postale. — Venez examiner nos prix tout achat pour votre intérieur. — Société anonyme **LINO TAPIS - MEUBLES. Louis Blanc, admin., avenue des Alpes, 26, Fribourg. Téléphone 14.70. 74-13**

Prix. Réclame !!!

CHEZ SOI
On offre à dame ou demoiselle seule belle chambre avec cuisine. Elle trouverait bon accueil dans les bons jours comme en cas de maladie. On désire qu'un **capital soit placé dans le commerce ; rapporterait bon intérêt.**
Offres écrites sous chiffres **F 306 N**, à case postale 124, Fribourg.

Toute réparation

d'instruments de musique est une affaire de confiance. Vous ne serez jamais déçu si vous vous adressez à

L. Schorro

Atelier de réparation **FRIBOURG**
Arcades de la Gare

A VENDRE A FRIBOURG

MAISON bien construite et agréablement située, de 3 appartements, chambres de bains, chauffage central et jardin.
Vue imprenable. Faire offres à **Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 15360 F.**

On reprendrait magasin de

TABACS-PAPETERIE

prouvant recettes. Argent comptant. — Ecrire sous chiffres **T 69705 X**, à **Publicitas, Genève.**

Conférence avec films sur la Radio

organisée par « PRO RADIO »
Association pour le développement de la radiodiffusion en Suisse,
avec la collaboration de l'OFFICE TÉLÉPHONIQUE DE FRIBOURG
Mercredi 22 novembre 1933, à 20 heures 30
SALLE DE LA GRENETTE — FRIBOURG

EXPOSITION d'appareils de Radio

les 21, 22 et 23 novembre 1933, de 13 h. à 22 h.
organisée par les maisons :
BONGARD-ANSERMOT L. DUCRY
MARCEL CHASSET PAUL FAVRE
AU DISQUE D'OR LOUIS GRIVET
L. VON DER WEID
ZBINDE & FILS
ZINIKER-SCHRANER
Concessionnaires officiels pour la Radio 15.335
Entrée libre à la conférence et à l'exposition.

DIMANCHE, 19 NOVEMBRE

A NEYRUZ

Cassée-Concert

Invitation cordiale. 15362
Le tenancier.

Pour MESSIEURS. — Demandez-nous un choix de jolies montres nickel chromé, ancre 11-15 et 17 rubis, Fr. 20.— 25.— 28.— 32.— En argent et plaqué or, Fr. 25.— 28.— 32.— 36.— 45.— 54.— En or 18 karats, dep. Fr. 90.— 105.— 125.— 150.— 180.— Riche choix de montres bracelets même prix. Solides montres de poche cylindre 10 rubis, nickel chromé et argent, Fr. 12.— 15.— 18.— et 20. Montres bracelets cylindre, Fr. 12.— 14.— 16.— Pendulettes, mouvement ancre 11 rubis, 8 jours, jolis cabinets, Fr. 20.— 25.—. Toutes nos montres sont garanties 3 ans. Facilité de paiement. — Adressez-vous en toute confiance à la maison **A. BOUILLE, Horlogerie, Les BOIS**, près La Chaux-de-Fonds. 5492

N'oubliez jamais
que c'est la

Grande Teinturerie de Morat S. A.

qui, grâce à sa puissante organisation, est le mieux à même de faire dans de bonnes conditions le

Lavage chimique et la Teinture des vêtements

MAGASIN A FRIBOURG
GRAND'RUE, 6 Téléphone 243

Vente de bois

Le mardi 21 novembre 1933, dès 13 h. 1/2, M. le Comte Pierre de Zurich, à Barberêche, vendra aux enchères publiques dans ses forêts :
1^{er} 15 moules foyard et sapin
2^{me} 30 tas rondins
3^{me} 25 tas perches
4^{me} 35 tas branches et d'éclaircies.
Rendez-vous des miseurs près de la ferme Wicht. 15305
Par ordre :
PAUCHARD, forestier.

BUFFET DE LA GARE de Chénens

Dimanche, 19 novembre
CASSÉE — CONCERT
ORCHESTRE GAUG

INVITATION CORDIALE 15371 Le tenancier.

Vente de bois

Mardi 21 novembre, la commune de Belfaux exposera en vente, par voie d'enchères publiques, 28 m³ de charpentes et billons, 13 moules, bois sec, 1000 fagots refendus foyard et de coupe, 10 tas de lattes. 15302
Rendez-vous des miseurs, à 13 h. et demie, au DEVIN.
Le Conseil communal.



Pour braver les intempéries.

A aucune époque de l'année, on n'est plus sujet aux refroidissements qu'aux jours humides et froids de l'arrière-saison. Il s'agit donc de s'armer en fournissant à l'organisme la réserve de forces lui permettant de braver les intempéries.
On y parviendra en prenant une tasse d'Ovomaltine le soir, avant d'aller se coucher. L'Ovomaltine est le dispensateur idéal d'énergie et de forces aux jours critiques. Elle est composée exclusivement de substances nutritives de haute valeur, facilement et entièrement assimilables. Elle ne contient aucune matière bon marché. Il n'y a qu'une seule Ovomaltine. Elle est un peu chère, mais elle est bonne.
C'est surtout aux jours humides et froids de fin d'automne qu'il faut prendre de l'Ovomaltine. Faites le pour votre santé!

OVOMALTINE

veille sur vos forces.

En vente partout en boîtes à 2 frs et 3 frs 60
Dr A. WANDER S. A., BERNE

Maison de rapport à vendre

dans localité industrielle du canton de Fribourg. Offres sous P 4560 S.

La Société des Maîtres bouchers de Lausanne

offre de la 20511 L

Tétine fraîche

à 50 et le kg port en sus

A LOUER

pour le 25 mars 1934

beau domaine

d'environ 29 hectares (champs, prés, pâturages, d'un seul tenant; eau, électricité), situé dans le Département du Jura, près frontière suisse. Conditions très avantageuses. Convient à famille nombreuse. 15289
S'adresser à Dr de Meyer, FRIBOURG.



PORTABLES

les petites machines à écrire, pour tous les travaux dactylographiques. La grande marque de qualité « Smith Premier » offre 7 modèles différents à partir de
Fr. 215.—

Location-Vente par versements mensuels. Renseignez-vous sans engagement auprès de
SMITH PREMIER
Machines à écrire.
Rue de Lausanne, 14.
Téléph. 12.80.

A VENDRE

belle chambre à coucher complète, à l'état neuf.

S'adresser sous chiffres P 15373 F, à Publicitas, Fribourg.

Ameublement complet de 3 pièces avec literie crin animal

Fr. **1775.—**
net

Voyez ci-après ce que la maison Pfister — la grande maison de confiance — vous offre par ce merveilleux ameublement de 3 pièces :
Belle chambre à coucher à 2 lits, teinte claire ou foncée. Grande armoire en 3 parties; aménagement intérieur pour les vêtements et la lingerie; délicieuse commode-toilette avec 4 tiroirs et grande glace; ou vaste commode à lingerie avec miroir à suspendre; 2 tables de nuit, forme basse, 2 bois de Ht modernes, bas.

En plus :
3 literies complètes, crin animal premier choix tissu damassé, couvre-sommier piqué, trois-couins traversins, duvets mi-édredon ou 2 beaux couvre-pieds piqués.
Chambre à manger genre anglais, bois dur de choix, poli. Dressoir à porte centrale galbée, plateau mobile, tiroirs anglais pour l'argenterie; belle table à rallonges pour 10 personnes; chaises rembourrées très confortables.

Studio (combinaison de salon-fumoir-bureau). Belle armoire combinée, noyer véritable, agencée d'une manière très pratique, avec secrétaire; magnifique couch moderne recouvert tissu au choix, coussins cubiques; fauteuil rembourré moderne, table club ou à radio, avec tablette.

Pour la cuisine: table dessus inlaid avec tiroir, 2 tabourets.

(Au lieu du studio, on peut choisir une ravissante chambre à coucher complète, teinte noyer ramageuse, ou ronce de bouleau. Elle comprend une armoire, un lavabo, une table de nuit, un bois de lit avec literie complète, y compris le sommier.)
N'est-ce pas là, en vérité, une occasion fabuleuse? Qui d'autre que la maison Pfister serait en mesure de l'offrir? Pourquoi dépenser 3000 fr. ou même 6000 fr. quand on peut obtenir le même résultat — se meubler luxueusement et confortablement — avec fr. 1775.—? Une offre pareille mérite d'être retenue. Demandez aujourd'hui encore nos prospectus gratuits, avec photos.

Ameublements Pfister

Bâle — Berne — Zurich

50 ans d'existence! — 50 ans de confiance!

..... A détacher et expédier!

Coupon Je désire recevoir sans engagement vos offres avec photos (biffer les prix qui ne conviennent pas).

6 ameublements extraordinairement avantageux avec literie:

..... Nos étiquettes

6 différents ameubl. { 690.— 985.— 1375.—

à 2 pièces: { 1685.— 2260.— 2750.—

Chaque chambre peut être achetée isolément!

Nom:

Adresse:

N'achetez rien sans avoir vu ces ameublements!

Immeubles à Genève

Particulier vendrait 3 bons immeubles, situation exceptionnelle, en très bon état. Loyers modérés. Pas de frais. — Offres **J. S. 1000, Poste restante Cluse, Genève.** 69335

P. U. B.

CONCOURS ROMAND « PUB »

Mots croisés

HORIZONTALEMENT

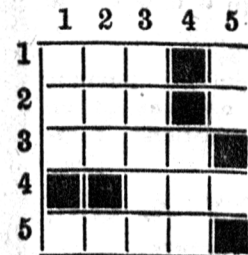
1. Le nom d'un ticket qui représente l'avantage le plus apprécié du consommateur.
2. Un aimable quadrupède, dont le nom pourrait aussi s'appliquer aux détracteurs du précédent.
3. La seconde carte d'atout du yass.
4. Ce qui fait la beauté des villes situées sur son bord.
5. Nom d'un Pape.

VERTICALEMENT

1. Dieu malin aux pieds de chèvre.
2. Adjectif numéral cardinal féminin.
3. Qui plait à l'œil, ou partie décisive entre deux adversaires.
4. Note de la gamme ou article féminin.
5. Première note de la gamme.

AVANTAGES A CLASSER SUIVANT LEUR IMPORTANCE

1. Les spectacles.
2. Publicité agissante.
3. Rapide et facile à collectionner.
4. Publicité peu coûteuse.
5. L'essence gratuite.
6. Les voyages gratuits.



REGLEMENTS DU CONCOURS

1. Les solutions les meilleures des mots croisés recevront les premiers prix.
2. En cas d'ex-æquo, le classement des avantages des tickets « PUB » servira à départager les concurrents.
3. En cas d'ex-æquo après le classement des avantages, un tirage au sort désignera les gagnants.
4. Chaque envoi devra porter la mention CONCOURS « PUB » et contenir la coupure du journal avec la solution et le meilleur classement supposé des avantages des tickets « PUB ». Les enveloppes doivent être adressées à **M. Alexandre GUIDICI**, huissier, 1, rue Rochat, Genève.
5. Pour être valable, chaque envoi devra contenir deux tickets « PUB » d'un commerçant.
6. La clôture du concours aura lieu le 15 décembre.
7. Les résultats seront publiés dans la presse.

LISTE DES PRIX

- | | |
|-------------------------------------|---|
| 1 ^{er} prix | Fr. 500.— |
| 2 ^{me} prix | Fr. 200.— |
| 3 ^{me} prix | Fr. 100.— |
| 4 ^{me} prix | Fr. 50.— |
| 5 ^{me} et 6 ^{me} | Fr. 25.— |
| 7 ^{me} au 26 ^{me} | 20 carnets Bons-essence d'une valeur de Fr. 15.— et 60 prix en Bons-spectacles d'une valeur de Fr. 5.—. |

Meubles d'acier
 Classeurs, bureaux,
 Armoires pour dossiers
COFFRES-FORTS
 à portes rentrantes Brevet +
 Fabrique de coffres-forts Union S. A.
 Gessnerallee, 36, Zürich.
 Demandez le prospectus Foire suisse Bâle, Halle 1, Stand 24.
 61 Z Représent. gén. : D. Gobat, Lausanne, case post. 7511.

NOUS EMETTONS TOUJOURS DES OBLIGATIONS 4 % AU PORTEUR A 3, 4 OU 5 ANS

BANQUE POPULAIRE SUISSE SIEGE DE FRIBOURG

CHAUSSURES de qualité
 Cousu trépointe, noir ou brun
 Fr. 12.80 14.80 16.80

SOULIERS bas avantageux
 box noir ou brun Fr. 9.80

KURTH, Fribourg

LE LYSOFORM
 est un puissant antiseptique, microbicide, désinfectant, désodorisant; non toxique, non caustique, son emploi n'offre aucun danger; son odeur est agréable. Adopté par les hôpitaux, maternités, cliniques, etc.; il a aussi sa place dans la pharmacie de famille et le cabinet de toilette.

Exiger l'emballage d'origine et notre marque déposée.

Flacon 100 gr., 1 fr.; 250 gr., 2 fr.; 500 gr., 3 fr. 50; 1 kg., 5 fr. Savon toilette, 1 fr.

Société Suisse d'Antiseptie-Lysoform, Lausanne

Ecole de coiffure
 Apprentissage rapide et complet du métier Succès et certificats d'aptitude garanti Tous mes élèves trouvent des places - L. Pezet, professeur, rue de Coustance, 24, Genève.

NOUS EMETTONS OBLIGATIONS 4 % à 3 & 5 ans fermes
 Titres nominatifs ou au porteur contre paiement en espèces et en conversion des obligations remboursables. 12938

WECK, AEBY & Cie,
 banquiers, Fribourg

A LOUER
 à Péroilles, VILLA avec tout confort moderne; jardin. - Entrée immédiate ou à convenir. 15123
 S'adresser à Xav. Thalman, 2, rue de Romont.

Bandages herniaires
 élastiques, dern nouveauté et à ressorts, à très bas prix, chez E. GERMOND, sellerie, Payerne.

1. Décembre
OUVERTURE
 rue de Lausanne, 39
 d'une

Horlogerie - bijouterie

BOVARD & C^{ie}
 Ingénieurs-Conseils
15 Bollwerk - Berne
 Directeur technique : F. Bovard, ci-devant expert technique auprès du Bureau fédéral de la propriété intellectuelle. 2747 Y

BREVETS - MARQUES PROCES

Le remède radical et dépuratif
ABSCISSINE

OCCASION
 Salon de coiffure à remettre tout de suite. Bas prix.
 S'adresser sous chiffres P 41240 F, à Publicitas, Fribourg.

LOCATION
 de
l'Hôtel de ville de Bulle

Samedi 16 décembre 1933, dès 2 heures de l'après-midi, la commune de Bulle mettra son Hôtel de Ville en location, par voie de mises publiques, qui auront lieu au 1^{er} étage de l'établissement.

L'Hôtel de Ville de Bulle abrite les bureaux de la ville, ceux de la Justice de paix, du Registre foncier, etc.

Il comprend, de plus, une grande salle et un local de répétitions pour les sociétés locales, ainsi qu'une écurie à chevaux pour la débridée.

Cet établissement, situé au centre de la ville et des affaires, offre de gros avantages pour tout preneur actif et sérieux. 1-50 B

Entrée en jouissance : 1^{er} septembre 1934.

Les conditions sont déposées au Secrétariat communal, où chacun peut les consulter.

Le Conseil communal.

Tous les modèles
PFAFF
 sont en stock

E. Wassmer S. A.

Demandez
 les véritables **leckerlis Binz**

En vente dans toutes les bonnes épiceries et restaurants. 26-5
 Fabricant : Max BINZ, confiseur, succ. de veuve Ls Binz, Stalden, 134, Fribourg.

POUSSETTES d'enfant
 Madame,

Chez nous, vous trouverez ce que vous désirez : un grand choix des prix bas de nouveaux modèles.

Eichenberger frères S. A.
 vis-à-vis des Arcades de la gare FRIBOURG

Prêts sans intérêts!
 pour maisons locatives. Amortissements d'hypothèques. Prospectus gratuit.

1,7 Millions
 ont été répartis par la

Heimat & SCHAFFHOUSE

Là-haut, sur la montagne, était un vieux chalet...

Si vous avez des parents ou des amis à l'étranger, que ce soit aux Etats-Unis, à Londres, à Paris, à Turin ou à Dublin, vous leur préparerez une joie profonde et durable en leur offrant un Calendrier à effeuiller avec des vues de la Patrie.

Heimat (édition allemande)
Ma Patrie (édition française)
Switzerland (édition anglaise)

Chaque Calendrier avec un carton solide pour l'envoi. — Prix : Fr. 4.-



EN VENTE :
AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL - FRIBOURG

Tous les articles électriques

Radiateurs fers à repasser bouilleurs lampes de table coussins réchauds câbles, fiches et prises. 25-1

QUALITÉ — BAS PRIX
Eichenberger frères S. A.
 vis-à-vis des Arcades de la Gare, Fribourg.

N'employez contre le

goitre

gros cou, glandes, etc., que notre friction anti-goitreuse « Strumasan » qui guérit les cas même anciens et invétérés. Complètement inoffensive. Succès garanti. Nombres attestations. Prix du demi-flacon : Fr. 3.-; 1 flacon : Fr. 5.-. Expédition immédiate : Pharmacie du Jura, Bienne.

Sociétés de musique !
 Faites réparer vos instruments à prix favorables; pour cela, adressez-vous aux spécialistes. 438-2
RUFLI & VONNEZ, PAYERNE, 9. Tél. 261.

OCCASION UNIQUE

Salon de luxe ancien, style « régence », bois doré patiné, recouvert de belle soierie, comprenant : canapé, table, 2 grands fauteuils, 2 petits fauteuils.

A voir chez :

TR. SIMMEN & C^{ie} S. A.
 47, rue de Bourg, LAUSANNE
 Entrée libre

PÉPINIÈRES BOCCARD FRÈRES
 PETIT-SACONNEX GENÈVE

Arbres fruitiers et d'ornement
 Conifères, rosiers, plantes grimpantes et vivaces
PARCS, TENNIS, JARDINS, ELAGAGES
 Engrais et spécialités horticoles C.D.M.R.

Téléphone 21.515 Catalogue franco

Une nouveauté

dans l'assurance-vie sans concurrence en Suisse vous est offerte par

LE « PHÉNIX - VIE »
 fondé en 1849

C'est l'assurance

Mixte — Capitalisée
 avec participation aux bénéfices.

Ses grands avantages sur toutes les autres combinaisons :
 La garantie de l'invalidité permanente et totale par maladie ou accident. Ce risque est plus redoutable que la mort même. S'il se produit avec l'échéance, vous toucherez, tout de suite, le capital assuré en cas de décès.

LE « PHÉNIX - VIE »
 vous offre ses puissantes garanties et cette combinaison la plus fructueuse et la plus moderne.
 Sans aucun engagement de votre part, demandez tous renseignements à l'agent général

Guillaume WECK
 rue de Romont, 18 FRIBOURG 18, rue de Romont